EcoBison.eu

N<u>o</u>9 gratuit & legal

La Gazette du Chanvre

RBH23.COM

EDITO

De retour pour de bon

uf, enfin, il est là, entre vos mains, et comme vous, nous sommes ravis. Nous espérons que d'autres annonceurs viendront pour ajouter des pages (pour couvrir plus de sujets) et surtout pour augmenter le tirage et toucher plus de monde encore avec votre aide.

Le gouvernement a nommé Mme Jourdain Menninger à la tête de la MILDT, avec pour mission de résorber une dizaine d'années de politique totalement contre-productive, sauf pour remplir les prisons, surcharger les tribunaux, creuser le fossé entre usagers et institutions, stigmatiser davantage des personnes déjà en situation d'exclusion... La liste est longue des effets négatifs de l'ordre sarkoziste, on aimerait que Valls-Ayrault-Hollande s'en démarquent vraiment.

La France des records négatifs devrait pourtant faire son introspection comme premier pays consommateur au monde de psychotropes légaux, avec les graves conséquences pour la santé en général et même pour la sécurité routière au final. Au même titre que l'on parle du scandale du Mediator, quid de l'avenir des enfants traités avec des amphétamines auxquels on interdit l'accès à l'école s'ils oublient leur traitement? Pourquoi feindre d'ignorer

que la consommation de drogues illicites est aussi massive en France, et que les statistiques du primo-usage deviennent alarmantes? La crise a bon dos pour imposer des «efforts», des «restrictions», des «sacrifices». Mais n'est-il pas temps de faire une pierre deux coups? Diminuer les dépenses publiques liées à la répression conséquence d'une prohibition aveugle, et augmenter les recettes des collectivités par une forme de régulation légale.

Néanmoins, entre les propositions du rapport Raimbourg et celles de la conférence de consensus pour la prévention de la récidive, il existe bien une tendance réformatrice.

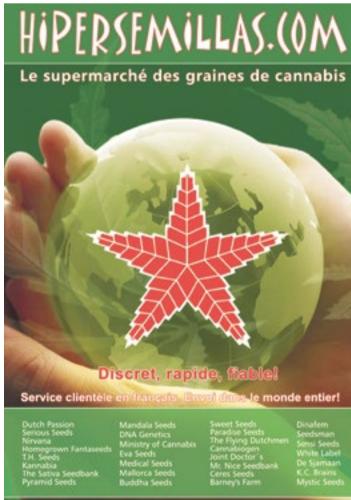
Car si l'expérimentation de salle d'injection supervisée est tolérée, il devrait être acceptable pour tous de voir des cannabistrots libérer les halls d'immeubles! Et pour vite améliorer la situation, les autorités devraient garantir l'essor des Cannabis Social Clubs Français dont la presse a fait grand bruit ces derniers mois, un sujet que nous abordions déjà en juin 2011...

En espérant que l'aventure continue longtemps avec votre

redaction@rbh23.com



JB



Tel:+34-666-110263

www.hipersemillas.com - email: francais@hipersemillas.com



lmage: Kiki © 2012

par FARId

ême si la plupart des pays de l'Amérique latine sont à la pointe de la guerre contre les narcotrafiquants, ils sont aussi les fers-de-lance de stratégies alternatives, y compris par la légalisation des drogues, en particulier du cannabis.

Le président guatémaltèque Otto Pérez Molina n'est pas connu pour être laxiste face aux organisations criminelles. Pour preuve, ses trente années d'expérience militaire l'ont amené au pouvoir l'an dernier, à la tête d'une plateforme sécuritaire dont le slogan de campagne électorale résume le programme : «une main de fer, une tête et un cœur». Conforme à ses engagements, il a décidé la création de deux bases militaires et y a posté 2500 soldats, afin de contrecarrer l'impact des cartels au

Guatemala. En février 2012, Pérez Molina fait converger ses efforts avec ceux de ses voisins membres du Sistema de la Integracion Centroamericana - SICA (Belize, Costa Rica, Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama) contre le développement de la criminalité transnationale. En appelant ouvertement à des réformes drastiques pour changer de stratégie par la dépénalisation et la légalisation des drogues. Plus tard en septembre, c'est à la tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies qu'il a réitéré sa proposition, soutenue par des déclarations similaires prononcées par les présidents du Mexique et de la Colombie, irritant au passage les États

Au cours de ces derniers mois, plusieurs chefs d'état d'Amérique Latine de tous bords politiques ont rejoint les suggestions de Pérez Molina pour que s'engage une discussion dont l'importance est majeure pour ces pays de transit. En osant prononcer ce mot «légalisation», ce qui est sans précédent pour un chef d'Etat en exercice, on peut dire que le débat mondial est engagé.

Hannah Hertzer, chargée de la Coordination AmLat à la Drug Policy Alliance basée aux États Unis, déclarait au Time magazine «la boîte de pandore est ouverte, le génie est sorti de sa bouteille et il n'est pas prêt de disparaître. De plus en plus de pays en Amérique latine sont à des degrés divers en train de conduire leur propre réforme en matière de politique des drogues». Elle revenait de l'Uruguay où elle avait été invitée par des parlementaires uruguayens pour leur présenter les évolutions en cours aux États Unis.

Cependant aucun pays n'a encore légalisé les drogues,

mais plusieurs ont dépénalisé l'usage de stupéfiants. En Argentine, le Congrès souhaite adopter une mesure visant la dépénalisation de la possession de toutes les drogues pour un usage personnel. Au Chili, la proposition de dépénaliser la culture domestique de cannabis, soutenue par le sénateur Fulvio Rossi, reconnaissant publiquement parfois en consommer, a relancé le débat sur la politique anti-drogues, en particulier à l'égard du cannabis. Plusieurs partis politiques formant la coalition «Concertación» de centre-gauche se sont engagés à plusieurs reprises dans le débat pour une régulation du cannabis.

Il y a quelques mois, c'est une cour de justice colombienne qui a fait jurisprudence en dépénalisant la possession de petite quantité de cocaïne. La Ministre de la Justice, Ruth Stella Correa a récemment pré-

Lire la suite, page 2





Suite de la page 1

senter une loi visant la légalisation de l'usage de drogues de synthèse qui pourrait être votée dans les prochains mois par le Congrès colombien. Comme le Mexique, la Colombie a dépénalisé la détention de cannabis pour consommation personnelle.

Mais pour le moment nul pays n'est allé aussi loin que l'Uruguay dans sa volonté de réformer rapidement. La coalition de centre-gauche dirigée par le président José Mojica a donc présenté son projet de loi qui sera débattu et sans doute adopté dans les six prochains mois. Un projet qui propose non seulement de dépénaliser l'usage du cannabis, mais aussi de mettre en place une régie nationale chargée de le produire et de le distribuer. La loi permettra à chaque uruguayen d'acheter jusqu'à 40 grammes par mois. «Nos inquiétudes portent sur la manière dont le crime organisé est en train de gangréner la société uruguayenne en détruisant certains aspects de la vie traditionnelle», concédait Julio Calzada, secrétaire de l'agence nationale uruguayenne contre la drogue et le crime. Il ajoutait «notre volonté est de réguler le marché du cannabis à travers un contrôle strict opéré par l'administration, de manière à garantir aux consommateurs uruguayens un accès légal au produit sans avoir de contact avec le monde de la criminalité». Cependant, changement de temps oblige, on notera que la principale opposition est constituée autour des groupes d'usagers du cannabis qui ne veulent pas d'une telle emprise de l'État et par les médecins qui redoutent la recrudescence de la consommation. A tel point qu'un grand débat national sera ou-

Même si les États Unis rechignent à entendre les arguments en faveur d'une alternative à la politique prohibitionniste en échec, le vice président Joe Biden a dé-

vert en février 2013.

claré lors d'un déplacement au Mexique, que la légalisation était un sujet de débat «légitime», mais que cela ne changerait en rien la position des USA qui resteront opposés aux évolutions de la législation. Lors du Sommet des Amériques au printemps dernier, à Carthagène, le président Barack Obama l'a confirmé lors d'une conférence de presse conjointe avec ses homologues latinos.

Des blocages qui se sont aussi manifestés au niveau des Nations unies, en dépit des appels répétés de ces pays sud américains pour qu'une conférence internationale soit organisée. Ils réclament qu'on dépasse la prohibition et qu'on discute de mesures alternatives permettant une autre politique de régulation des drogues. Le 26 septembre, les gouvernements du Gua-

Les Amériques ...

Même si les pays d'Amérique latine considèrent que cette politique de changement doit être coordonnée au niveau international, les réformes sont bel et bien engagées à un niveau régional, avec ou sans l'appui de la communauté internationale. «Il est nécessaire qu'au niveau politique et mondial des évolutions s'opèrent pour que la régulation des drogues ne soit pas basée uniquement sur la prohibition. Mais pour le moment, malgré nos demandes répétées au plus haut niveau, nous n'avons eu droit qu'au refus ou au mépris. De toute façon, l'Amérique latine peut avancer de manière autonome pour mettre en place les politiques que nous jugeons les plus pertinentes pour garantir les droits de nos concitoyens» affirmait Calzada.

C'est bien évidement la leçon de la République pluri-nationale de Bolivie, et le



temala, de la Colombie et du Mexique ont adressé une demande aux Nations Unies qui assurent la coordination de la guerre aux drogues, afin que «des mesures de régulation du marché constituant un nouveau paradigme permettent de capter des ressources qui pour le moment ne bénéficient qu'aux organisations criminelles». Le 17 novembre lors du sommet Ibéro-américain qui se tenait à Cadiz, le Portugal et l'Espagne ont rejoint cette proposition. Le 27 novembre 2012, on apprenait que la prochaine session spéciale sur les drogues de l'Assemblée générale des Nations unies se tiendrait en 2016...

combat victorieux mené par les «cocaleros» et leur président Evo Moralès. En faisant accepter les réserves de son pays quant à l'application des conventions internationales, suite de l'adoption d'une nouvelle constitution inscrivant la feuille de coca et la pratique ancestrale de la mastication comme un élément inaliénable de la culture traditionnelle de la Bolivie.

Plus d'infos http://world.time.com/2012/10/09/ how-latin-america-may-lead-the-world-indecriminalizing-drug-use/#ixzz28uL5QhUs www.druglawreform.info/en/ country-information/ www.slideshare.net/jdhywood/2013in-progress-20130129

+++ NEWSFLASH +++ NEWSFLASH +++ NEWSFLASH +++

La bière met les députés en pétard!

L'ancien président de l'Assemblée Nationale, Bernard Accover (UMP, Haute-Savoie), par ailleurs médecin de profession, a souligné dans l'hémicycle au moment du débat sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, les «signaux contradictoires que la majorité et son gouvernement assènent à longueur de journée sur les salles de shoot, sur la dépénalisation du cannabis, sur la vente éventuelle du cannabis en pharmacie ou dans les bureaux de

Toujours soucieux de l'intérêt général, Dominique Tian (UMP, Bouches-du-Rhône) a préféré plus de lyrisme pour dénoncer le projet qui prévoit une augmentation de 160% de la taxe sur les bières : «Dire que la bière est un produit dangereux serait une erreur philosophique. Il suffit d'avoir lu le livre de Philippe Delerm, [La première gorgée de bière et autres plaisirs minuscules], pour savoir qu'un petit verre de bière, c'est aussi un moment de bonheur, qui est populaire, donc suspect. Parce que le peuple aime la bière et que dans d'autres endroits, on préfère allumer un petit joint de temps en temps et se dire qu'il faudrait qu'il soit dépénalisé».

Avec sans doute un brin de nostalgie giscardienne, Isabelle Le Callennec (UMP, Ille-et-Vilaine) a attaqué «Vous n'avez pas le monopole du souci de la santé publique !», tout en faisant appel à l'histoire des grands hommes politiques tels Benjamin Franklin, «qui disait que la bière est la preuve vivante que Dieu nous aime et veut que nous soyons heu-

Mais à [RBH]23, on a aussi quelques références à propos des pères fondateurs des Etats Unis: Abraham Lincoln reconnaissant à propos du chanvre indien (cannabis sativa L var. indica) «que son plus grand plaisir, c'était de fumer sa pipe pleine de fleur de chanvre sur le perron de la maison» ou celle de Tho-



mas Jefferson «Le chanvre est une ressource primordiale pour assurer la prospérité et l'indépendance du pays» ou celle de Georges Washington conseillant «semez-le, cultivez-le partout pour en tirer le meilleur».

Et on se rappelle aussi Antonin Artaud hurlant à propos d'une loi qui instaurait les bases du contrôle des stupéfiants : «Monsieur le législateur, tu es un con».

Il n'empêche, celui qui voudrait améliorer les recettes de l'Etat, renflouer le trou de la Sécu, tout en diminuant la pression sociale dans certaines zones et la criminalité organisée gangrénant la société, pourrait envisager de légaliser le cannabis!

Source:

www.lemonde.fr/politique/ article/2012/10/26/dans-l-hemicycleles-deputes-s-empoignent-sur-la-biere et-le-cannabis_1781813_823448.html

l'annuaire

Pour retrouver le [RBH]²³, rendez-vous ici!

FRANCE

Lady Long Solo

38, rue Keller

75011 Paris

SUISSE La Feuille d'or

Rue de la Corsaz 15, 1820 - Montreux/VD

Plant a Sierre

Route du Simplon 1 3960 - Sierre

redaction@rbh23.com

distribution

Agence Sowjet GmbH Rykestr. 13 | 10405 Berlin | Allemagne numéro d'identification fiscale 37 220 20818

fondateur

Emanuel Kotzian

directeur de la publication

Emanuel Kotzian - Agence Sowiet

rédacteur en chef

comité de rédaction Odile Bourriquet, Arnaud Debouté, André Fürst, LTF, Mark Marker, Syrinx

Matagne, Sebastien Naar, Raph, Michel Sitbon, Bruno Valkeneers.

ont contribué à ce numéro avec nos remerciements :

Ananda, Dasun, Jim, Laurent Appel, Renaud Colson, Romain Bonilla, Doc Kush, Julia Galin Dominique Broc, Raphaël Boniton, Alain Meunier Baudelaire.

publicité

pub@sowjet.de

maquette - graphisme mark marker - Agence Sowjet

illustrations mark marker, Kiki, Jim

impression

Schenkelberg Druck Weimar GmbH Printed in Germany

abonnements/contact

contact@rbh23.com

dépôt légal

À parution, Tous droits réservés. Merci d' indiquer dans votre courrier vos coordonnés postales. téléphoniques ou electroniques. Les manuscrits et documents non utilisés ne sont pas restitués.

mise en garde

Toute consommation abusive de drogues est dangereuse! n'engage pas la rédaction, nous encourageons nos lecteurs à respecter les lois en viqueur dans leur pays.

www.RBH23.com

Prochain Numéro: FRANCE CANNABIS

Distribution & Diffusion

Abonnement personnel: 6 numéros/an 40€, incluant l'adhésion à CSF qui permet de faire une économie sur un envoi direct d'Allemagne (à 50€). Adresser votre chèque avec vos coordonnées détaillées sur papier libre, à

Les Amis de CSF c/o Lady Long Solo, 38 rue Keller 75 011 PARIS

Chèque libellé à l'ordre: Les Amis de CSF. Un récépissé et une carte d'adhésion seront envoyés.

Diffusion

La liste des lieux où retrouver la gazette [RBH]²³ est en cours d'élaboration. Devenez «Distributeur Relai» à partir de 50 numéros. Merci de vous enregistrer via le site rbh23.com

Le crime organisé et la police française ex-numéro 2 de la Police tontons (indics) et ce qu'il apjudiciaire à Lyon, Michel pelle un «péché d'amitié» avec certains protagonistes du mi-Neyret, libéré de prilieu lyonnais. Mais il explique

son en Mai après huit mois de détention, après avoir été révoqué par le ministère de l'Intérieur, est mis en examen depuis son arrestation en octobre 2011 pour « corruption, trafic d'influence, association de malfaiteurs et trafic de stupéfiants ». Il encourt jusqu'à dix ans de prison à son procès, qui semble maintenant inévitable. La plus haute juridiction française a confirmé un arrêt de la cour d'Appel de Paris rendu en Mai et a rejeté les arguments de cette figure déchue de la police française et de plusieurs autres gradés, qui voulaient notamment faire déclarer nulles procéduralement des écoutes téléphoniques à l'origine des poursuites.

Selon ses avocats, le commissaire Neyret admet certains faits qui lui sont reprochés, comme l'utilisation de drogues pour rémunérer des qu'il a agi dans le cadre de son métier de policier. L'accusation lui impute des faits d'enrichissement personnel et de commerce de drogues qui vont, selon elle, au-delà des pratiques dont l'article 108 de la LOPPSI2 garantit la légalité. Ce qui est d'ailleurs toujours dénoncé par le collectif Cannabis Sans Frontières et quelques associations (1).

Mais de l'affaire Nevret, à celle de la B.A.C. des quartiers Nord à Marseille, dont les interpellés viennent d'être relaxés, (sauf celui qui a lancé l'alerte!!) aux pseudoscontrôles anti-dopage sur le Tour de France (masquant les forfaits de Lance Armstrong) en passant par d'autres affaires moins exposées médiatiquement, comme celle de cette brigadière du service de nuit de la direction territo-

riale de la sécurité publique de Seine-Saint-Denis, arrêtée pour complicité dans le cadre d'un trafic international de drogues où elle renseignait son compagnon, chef présumé du réseau, ou celle des douaniers ripoux à Roissy qui semblaient bien renseignés pour se servir dans les valises d'argent des trafiquants (2)... Il serait temps d'ouvrir les yeux pour les plus naïfs et d'obtenir justice pour toutes les victimes de

cette police à bien des endroits mafieuse. Aux Etats Unis, nos amis du DRC net (drcnet.org) publient régulièrement des informations dans une rubrique «corrupt cops» pour (1): lire le communiqué N°44 de dénoncer cette conséquence de la prohibition. Pour les francophones, il serait utile que les sites RBH23.com ou celui org consacrent également une page spéciale sur la corruption policière!

Cannabissansfrontieres.

Reuters + Le Figaro (31/10/2012), cannabisssansfrontieres.org

Cannabis Sans Frontières : http:// cannabissansfrontieres.org/communique-no44-mardi-15-mars.485.html

(2) : lire l'excellent blog de Georges Moréas, ancien commissaire de Police nationale. http://moreas.blog.lemonde.fr/2012/06/24/ cette-affaire-bizarre-des-douaniers-de-roissy/



Mafias, corruption et cannabis

par Laurent Appel

ous n'étions jusqu'alors pas bien nombreux à alerter sur la dérive du marché du cannabis vers le gangstérisme et la violence, nous n'étions pas vraiment entendus, souvent accusés d'exagération partisane. Le business du cannabis et surtout l'autoproduction ont longtemps renvoyé une image plutôt cool. Maintenant c'est la guerre.

Violence partout

Le contrôle des « fours » de cité ou de centre-ville se dispute à l'arme de guerre, pas une semaine sans fusillade. D'après le récent rapport du service de renseignement de la police, ce commerce d'environ un milliard d'euros annuel structure les gangs de banlieues et le cannabis alimente aussi des organisations criminelles internationales. Les vols et les braquages de plantations ou même de minuscules autoproducteurs se multiplient surtout dans cette période de récolte outdoor. La riposte des cannabiculteurs devient parfois meurtrière, comme l'an dernier à côté de Nîmes, souvent violente, comme avec ce jeune de l'Aude abandonné blessé dans un fossé après une

bagarre rangée entre voleurs de ganja et planteurs. Des cannabinophiles abandonnent la culture vivrière et retourne au marché noir bien plus par peur de la violence des voleurs que des gendarmes. D'autres s'équipent pour l'autodéfense, c'est l'escalade.

Tendance mondiale

La France est maintenant concernée par de grandes tendances déjà observées dans des pays voisins. La mafia vietnamienne a importé de Vancouver puis d'Angleterre et de Belgique ses méthodes industrielles de production. Après La Courneuve, c'est maintenant près de 3000 pieds saisis dans une «usine» de l'Aube. Des clubs de motards en pleine prolifération, et impliqués dans le biz au niveau international, règlent leurs comptes territoriaux dans l'Ouest, surement pas pour rien. Une nouvelle affaire de fonctionnaire de police corrompue par les trafiquants vient d'éclater dans le 93. La mafia juive marocaine, spécialisée dans l'argent sale depuis l'affaire du Sentier, aurait blanchi plus de 40 millions d'euros représentant seulement quelques mois d'activité d'un seul réseau de shit francilien, avec la complicité pro-

bable de nombreux cols blancs dont une élue EELV de Paris. Cela reste de la petite monnaie comparé à l'affaire Wachovia et aux cartels mexicains mais nous prenons le même chemin. Les indices d'un pourrissement de la situation sont innombrables et très faciles à trouver sur le Net. Le cannabis n'est plus un petit business pépère, c'est une industrie noire.

Corruption galopante

A tel point que deux éditorialistes s'en sont récemment émus. Dans l'Obs du 14 octobre 2012, Laurent Joffrin titre « La France, Narco-Etat? » et constate « Le pouvoir des trafiquants de drogues s'accroît de manière inquiétante dans notre pays », il veut renforcer la lutte contre la corruption, sans s'interroger sur la prohibition comme cause principale, pathétique. Interpellant l'élu marseillaise de quartiers Nord qui réclame l'intervention de l'armée plutôt que la BAC, Éric Zémour s'exclamait «Et quand l'armée sera corrompue aussi, nous serons dans la situation du Mexique.» C'est effectivement un gros risque déjà vérifié en Colombie, au Brésil, dans les narco-états africains ou asiatiques et plus encore à l'échelle régionale. Les cartels, les mafias et même de gros gangs n'hésitent pas à acheter les autorités civiles et militaires jusqu'au plus haut niveau. En 2008, le Ministre canadien de l'industrie et des affaires étrangères, Maxime Bernier, a été contraint à la démission à cause des liens de son amante



avec les Hell's. Dans certains pays du Sud, la corruption peut monter jusqu'au sommet des hiérarchies.

Les autoproducteurs trinquent aussi

L'ambiance devient aussi très lourde entre amateurs de green guérilla ou même d'indoor, la suspicion et la parano incitent à la défiance dans un milieu jusqu'alors assez solidaire. La convoitise concerne même de petites plantations comme à Mazamet. De nombreux autoproducteurs arrondissent aussi leurs fins de mois difficiles en dépannant quelques amis trop fainéants ou craintifs pour planter. Ils sont quasi obligés, surtout en temps de crise, de supporter ce stress en plus de la peur du gendarme bien plus actif qu'avant en la matière.

La presse relate quotidiennement des opérations de policiers ou de voleurs contre les plantations. Merci au camarade Daimonax d'en faire une veille régulière sur Face de

Qui défend la légalisation ? 1

La consommation de drogues illicites n'est pas réservée exclusivement aux personnes vivant en marge de la société. Généralement les médias se gargarisent dans leurs pages Faits Divers du nom de quelques inconnus pour des infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS), ou vu sous un autre angle parce que leurs activités sont toujours prohibées. On les voit moins faire de la dénonciation (outing) pour révéler l'attitude irresponsable des édiles en place.

Ainsi, on mesure facilement la nature hypocrite de la politique de prohibition aux Etats-Unis, en dressant la liste non exhaustive des responsables politiques ayant admis publiquement leur consommation de drogues illicites. Le maire de New York, Michael Bloomberg; les Gouverneurs Bruce Babitt (Arizona), Paul Cellucci (Massachussets), Lincoln Chafee (Rhode Island), Lawton Chiles (Floride), Andrew Cuomo, George Pataki et David Paterson (New York), Howad Dean et Peter Shumlin (Vermont), Gary Johnson (Nouveau Mexique), Richard Lamm (Colorado), Sarah Palin (Alaska), Arnold Schwarzenegger (Californie), William Scranton (Pennsylvanie), Jesse Ventura (Minnesota); tout comme les trois derniers présidents élus à la Maison Blanche: George W Bush, Bill Clinton, et Barack Obama.

Mais vu la longévité des mandats de certains politiciens français, on peut se demander si l'exercice du pouvoir ne rend pas fortement dépendant, peutêtre même plus qu'à la coke...

Sources: wikipedia

Réagir vite

Les autoproducteurs de cannabis ne sont pas des citoyens de plein droit. Ils ne peuvent pas porter plainte car ils sont eux-mêmes criminels et nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude. Les usagers sont contraints d'alimenter les mafias et les gangs et de risquer une rafale perdue d'AK47. L'argent sale est difficile à refuser quand il est le seul à irriguer bien des quartiers difficiles. Cette spirale infernale doit être enrayée avant que le bilan des violences liées au cannabis ne devienne

supérieur aux overdoses de stupéfiants létaux. Une dépénalisation de l'usage et de l'autoproduction individuelle ou collective (Cannabis Social Clubs) rétablirait la citoyenneté des cannabinophiles et leur permettrait de se défendre légalement contre les voleurs. C'est vraiment une urgence sociale, sanitaire et démocratique.

Nota Bene

Ces derniers mois, le cannabis a encore été la grande vedette

objet d'études scientifiques. Mais quand un ministre a osé se dire favorable à un débat sur la dépénalisation, il a vite été rappelé à l'ordre. Le débat deviendrait-il aussi objet de débat ?

de l'actualité, comme point commun de diverses affaires : règlements de compte entre dealers, flics ripoux, blanchiment..., ou

Pour compléter cet article : http:// geopolcrim.info/?p=1319 Et tout neuf, sur Rue89 : http://blogs. rue89.com/drogues-et-addictions



Cannabis partout, débat nulle part?

«charbonneur» (un vendeur de ouvenons-nous de cette néo-zélandaise concluant que l'usage prolongé de cannabis depuis l'adolescence peut induire une baisse irréversible du QI à l'âge adulte. Les médias se sont jetés dessus avec joie, à lire les titres hystériques : «Le cannabis, herbe à nigauds» ; «Cannabis chez les adolescents : le QI en fumée» (Le Monde du 8/9/12). Une «étude de qualité», «démonstration (...) d'autant plus crédible qu'elle s'appuie sur une méthodologie béton», s'emballait LM, pour finalement rapporter, tout en les relativisant, les réserves d'un économiste (LM,19/1/13): des facteurs externes, «confondants», ont été ignorés... Enfumés, les médias?(1).

En octobre, les assassinats de dealers à Marseille conduisent le gouvernement à dresser un «plan global d'action contre la criminalité et l'économie souterraine» (LM du 6/9). Objectifs vains? «Il est temps de comprendre que la série de règlements de comptes en cours n'a qu'une cause : la prohibition qui frappe le commerce du cannabis. Cette interdiction crée une économie parallèle juteuse dont les acteurs sont prêts à s'entre-tuer pour tout différend (...)», note justement

M. Henry (Libé du 9/9). «Acteurs» avisés, des policiers ripoux de la BAC de Marseille «se payaient sur la bête» (LM du 5/10). «Le mécanisme était bien huilé: interception d'un

drogue); confiscation de sa sacoche et zéro procédure établie. Dès lors, il ne restait à l'équipage qu'à se partager le gâteau (stupéfiants et argent liquide).» (LM du 12/10). Le sociologue D. Fassin décrit la méthode ambiguë des BAC, qui ciblent les jeunes des cités et les étrangers «avec l'espoir de constater une infraction à la législation sur les stupéfiants (...) ou à la législation sur les étrangers», agissant, selon un syndicaliste policier, comme «des meutes qui vont produire plus de dégâts en allant sur le terrain que régler des problèmes» (LM, 12/10). La BAC de Marseille, dissoute, est accusée de complicité dans l'assassinat d'un indic (Libé,

Une autre affaire voit l'élue Florence Lamblin (EE-LV) associée (trop vite) à un «réseau de blanchiment de l'argent de la drogue», provenant «d'un immense trafic portant ces six derniers mois sur huit tonnes de cannabis (soit 40 M€ de bénéfices)» (LM et Libé du 13/10). Là encore, un «manège» très au point (exposé dans LM du 26/10), que l'élue, bien que coupable de fraude fiscale, semblait bien

L'ancien ministre Vaillant, interviewé dans Libé (5/10), relance le débat politique et législatif sur le cannabis thérapeutique, «invitant ses amis à faire preuve d'un peu de courage».

Libé fait le portrait d'un séropositif se soignant au cannabis.

La déclaration, pourtant prudente, de V. Peillon – «la question [de la dépénalisation] est posée et je souhaite que l'on puisse avancer sereinement» (LM, 15/10) — entraîne des réactions hystériques (à droite) ou des fins de non-recevoir (à gauche) mais les médias, pour ne pas rester sur leur faim, ont suscité le débat en offrant une visibilité médiatique à (certains) partisans d'une réforme. Des sociologues : Anne Coppel déplore que «la classe politique française campe sur des positions de principe», enfermant le débat public dans l'alternative «laxisme ou répression, comme si le débat se résumait à «pour» ou «contre» les drogues.» (entretien, LM du 16/10). J.-M. Costes, interrogé par Libé (15/10), s'indigne : «on a actuellement une loi invraisemblable dans notre arsenal législatif : une loi qui punit un dommage accompli éventuellement sur soi. C'est ahurissant.»

Des thérapeutes : M. Hautefeuille, psychiatre-addictologue, constate que «le débat est clos. Mais jusqu'à quand? (...) De plus en plus nombreux sont ceux qui comprennent que le problème principal n'est pas tant le produit lui-même que la prohibition qui l'accompagne», dont les partisans «réclament encore plus de

répression. Ils surfent toujours sur les mêmes peurs, les mêmes tabous (...)», accuse-t-il (Libé du 18/10). Au Magazine de la santé (France 5, 17/10), le psychologue J.-P. Couteron explique ce second argument vient temque la dépénalisation vise «à mieux répartir les moyens entre ce qui relèverait de l'éducation, de la sanction, de la réduction des risques et de la prévention», «sans se faire peur en utilisant des mots qui tétanisent la réflexion». Le neurobiologiste J.-P. Tassin relativise la diabolisation ambiante en rappelant que les effets du cannabis sont réversibles («28 minutes», Arte, $16/10)^{(2)}$.

Le Monde prend part au débat avec un éditorial à visée explicative: «Pourquoi il ne faut pas éluder le débat sur le cannabis» (17/10). Noble ambition. Reprochant pourtant à Peillon d'avoir «perdu une belle occasion de se taire», il reconnaît que «le débat est tout sauf inutile ou futile», car en dépit d'une «législation la plus sévère [d'Europe]», la France connaît un usage massif de cannabis. «Il est donc manifeste que la politique répressive en vigueur est inefficace. il n'est pas moins évident, selon toutes les études scientifiques récentes, que la consommation précoce et prolongée de cannabis est dangereuse pour la santé des jeunes (...)». LM place ainsi

au même niveau de véracité l'argument de l'échec de la répression et celui de la nocivité de l'usage prolongé, insistant sur l'unanimité scientifique. Et pérer, voire réfuter le premier («il n'est pas moins évident»), comme pour justifier l'idée qu'il faut pénaliser le cannabis parce qu'il est dangereux, alors qu'il faudrait, au contraire, le dépénaliser en raison de ses risques⁽³⁾. L'édito conclut sans explication que «dépénaliser ne signifie pas légaliser», et espère que contraventionnaliser l'usage de cannabis permettrait «une répression mieux calibrée, plus applicable, donc plus efficace». Une répression... ou une loi?

Le Monde voit dans la légalisation du cannabis dans les États de Washington et du Colorado l'effet d'une «vaque libertaire» (30/12), et Libé (5/12) s'emballe par un jeu de mots en Une: «Yes we cannabis!». De manière pleinement subjective, N. Demorand emploie le «je» dans son édito pour évoquer sa propre expérience du cannabis dans une «enfance fumeuse», aux Etats-Unis puis au Maroc. Comme «conséquence la plus dramatique», elle le fit devenir journaliste dans ce quotidien «qui, en 1976, lançait «l'appel du 18 joint»». ND surligne ain-

si son engagement pour une cause qui fonde son identité comme celle de son journal. Mais il regrette que «nous [la France, ndR] restons arc-boutés sur un dogmatisme prohibitionniste» qui empêche d'évoluer ; car «la France préfère se défoncer seule à la moraline.» Interrogé, l'addictologue W Lowenstein enfonce le clou : «L'exemple français montre que la répression n'est pas protectrice. Quand allons-nous changer une équipe qui perd ?». Bonne question!

Un journaliste néerlandais remarque que le débat stagne en France par «manque de pragmatisme», d'où nos «20 à 30 ans *de retard*» sur les pays voisins⁽²⁾. En effet : au Royaume-Uni, la Commission de la politique sur la drogue prône la dépénalisation du cannabis (LM, 16/10); au Danemark, la mairie de Copenhague souhaite expérimenter la légalisation du cannabis (LM, 17/10); l'Uruguay présente un projet de loi en ce sens (LM du 17/10), et «la légalisation du cannabis avance chez les Latinos» (LM, 16/11). Ignoré, entravé ou promu, encore et toujours le débat se débat.

(1) http://petitlien.fr/cannabisqi | http://bit.ly/VGcvjq (2) http://cannabis.free.fr/medias/28'cannabisvaillant-tassin161012ee.mov

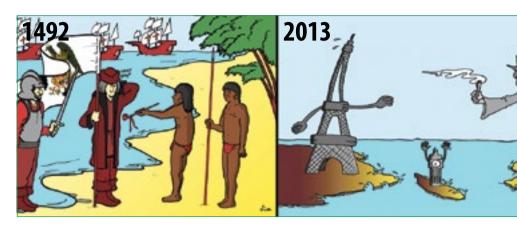
(3) http://petitlien.fr/rapportdropin (pdf)

Etats-Unis:

La bataille de la classification

u lendemain du serment solennel de Barack Husain Obama pour son deuxième mandat à la Maison Blanche, le 22 janvier, la cour d'appel fédérale a rendu son avis dans le cas de l'affaire ASA Vs DEA. Dans son énoncé, la cour reconnait des éléments favorables à la demande de reclassement du cannabis pour ses effets bénéfiques sur la santé, mais elle juge qu'ils sont insuffisants pour annuler l'avis du gouvernement imposant un contrôle draconien. C'est en 2011 que les défenseurs du cannabis médicinal avaient introduit cette requête pour changer la classification du cannabis. Les partisans de ce projet, Americans for Safe Access (ASA), ne sont malheureusement pas parvenus à prouver que l'usage du cannabis est efficace, bien toléré et sûr selon l'avis des patients. Sans plus de preuves scientifiques, « la cour doit se soumettre à l'avis de la DEA » reconnaissait le juge Harry Edwards en concluant la lecture de son jugement. Cette décision implique donc que la Drug Enforcement Administration (DEA) maintienne le cannabis dans la liste des substances placées sous contrôles, au même titre que la cocaïne ou l'héroïne. Mais la bataille ne fait que commencer.

Car en dépit de la légalisation du cannabis dans les dix huit Etats (le dernier en date est le Massachussetts) plus le District de Columbia, la DEA continue de classer cette plante dans le Tableau 1 des stupéfiants. Entre 2009 et 2012, la DEA a procédé à plus de 170 raids policiers contre des dispensaires, dans neuf Etats où la consommation à des fins thérapeutiques est légale (sic!). Comme le raid subi en juillet 2012 au Harborside Health Center en Californie, où une autre décision judiciaire favorable vient d'être prononcée par un juge fédéral.



contradictions, plusieurs initiatives sont à prendre en compte. Elles risquent peutêtre de bouleverser rapidement la donne.

Par exemple, la Sénatrice démocrate de l'Etat de Washington, Jeanne Kohl-Welles, veut absolument changer cette situation. En conséquence, le comité pour la Santé du Sénat a débattu de la demande déposée par la sénatrice pour reclassifier le cannabis dans le

« Je suis persuadée que la plupart des gens ignorent que le cannabis est classé dans cette ca*tégorie* » affirmait-elle.

Pour la DEA, comme au niveau international, le Tableau 1 de la classification des drogues concerne les substances vénéneuses, avec peu ou pas d'utilité thérapeutique et un fort potentiel d'abus. Celles classées au Tableau 2 sont aussi nocives, mais avec un potentiel d'abus légèrement inférieur. De toutes les façons, toutes ces drogues sont utiles dans la pharmacopée.

Or pour cette sénatrice, « il n'y pas de sens à maintenir cette classification obsolète, alors que des preuves scientifiques démontrent que le cannabis n'a pas tous les effets délétères de certains médicaments à base d'opiacés, comme l'OxyContin, qui créent une dépendance physique. Il est temps pour le législateur de remettre tout à plat, de reclassifier le cannabis et que des professionnels de la santé puissent ainsi le pres-

Pour mettre fin à ces crire à leurs patients ». Ce qui cence permettant de distinreprésente « une priorité » pour une autre sénatrice démocrate, de Vancouver, membre du comité pour la santé, Annette Cleveland.

> Cependant, notons que si cette reclassifiation s'opérait, elle donnerait purement et simplement aux pharmaciens le monopole de la distribution du cannabis thérapeutique et aux médecins le monopole de la prescription...

> A un autre niveau, deux élus à la chambre des Représentants issus du parti démocrate, Jared Polis du Colorado et Earl Blumenauer de l'Oregon, ont en coopération et simultanément déposé deux propositions de loi qui se complètent, afin de « de-fédéraliser » la politique de contrôle du cannabis. Un projet de loi qui permettrait la mise en place d'un cadre pour la production, la distribution et la revente de cannabis dans les Etats où la consommation est autorisée.

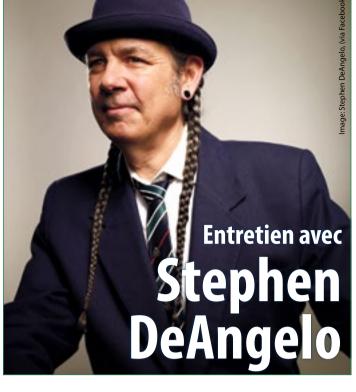
> Le projet de loi du congressman Polis estampillé « Ending Marijuana prohibition Act 2013 », s'il est voté, sortira le cannabis de son actuelle classification au Tableau des Stupéfiants dont l'application fédérale est à la charge de la DEA, pour transférer ce contrôle à la nouvellement baptisée Agence de lutte contre le Tabac, le cannabis, l'alcool et les armes à feu. Cette loi imposera aux producteurs de cannabis d'acheter une li

guer, ceux qui le font pour un usage personnel de ceux qui souhaitent le commercialiser dans des circuits de distribu-

La proposition de loi du représentant au Congrès Blumenauer, intitulé « Marijuana Tax equity Act » souhaite imposer une taxe à la base sur la vente réalisée par le producteur à son circuit de distribution. Ces deux mesures sont à l'instar de celles qui régissent le tabac et l'alcool aux Etats Unis.

Dans l'Etat de Washington, c'est une offre d'emploi qui fait le tour du monde, et qui démontre à quel point le vent de la réforme est puissant. On y recherche une personne en mesure de conseiller les autorités sur les modes de culture, la vente, la sécurité des installations et le contrôle de qualité de la production du cannabis. Selon Ben Carpenter, intéressé par ce recrutement qui témoignait sur la chaîne King 5 : « J'ai l'impression que la guerre est finie et que maintenant nous sommes sollicités pour prodiguer les bons conseils pour bien cultiver de l'herbe!».

www.reuters.com/article/2013/01/22/usamarijuana-ruling-idUSL1N0AR6O220130122 www.capwiz.com/norml2/issues/ alert/?alertid=62380561&type=CO http://blog.norml.org/2013/02/05/ everything-you-wanted-to-knowabout-the-new-federal-marijuanalegalization-measures/



Invité à l'Expogrow d'Irun pour participer au Forum Social International du Cannabis, Stephen DeAngelo le fondateur du Harborside Health Center, a partagé guelgues réflexions à notre stand.

Auteur d'une contribution fort intéressante à propos de la situation du mouvement de réforme des lois régissant la consommation de cannabis, qui serait à la croisée des chemins entre partisans du «bien être» et ceux de l'«intoxication», tout en avançant la thèse qu'un usage approprié est régénérateur. Son propos qu'on retrouve sur le site RBH23.com est encore d'actualité.

Entretien réalisé à Irun, le 15 septembre 2012

Stephen DeAngelo: Je pense qu'une bonne manière d'évaluer la portée des promesses d'un individu pour qu'il passe à l'action demain, est d'observer ce qu'il a fait auparavant. Malheureusement, ce qu'on a compris avec le président Obama, c'est qu'il nous avait promis en 2008 qu'il respecterait les lois locales permettant l'accès au cannabis médicinal et l'an dernier, il n'a pas tenu sa promesse en autorisant des procureurs fédéraux à fermer sur l'ensemble du territoire plusieurs centaines de dispensaires délivrant du cannabis.

Je ne pense pas que cela changera après les élections. Je pense plutôt que si nous voulons voir des changements, nous devons nous organiser sans se fier à Obama ou à n'importe qui d'autre au pouvoir pour le décider pour nous. Nous allons devoir faire pression sur Obama pour qu'il prenne la direction qui nous intéresse, mais il devra être pousser à faire ce pas en avant. C'est à nous de le guider sur cette voie, il ne saura pas nous l'indiquer.

C'est à chacun de nous de le pousser à faire ce choix. Or il est difficile de se mettre en mouvement, de bien appréhender cette période de changements. Il n'est pas facile de se déclarer publiquement en faveur du cannabis et pour des évolutions législatives. Mais si nous ne le faisons pas, alors il n'y aura jamais de changement. Pour changer, nous devons commencer par nous-mêmes.

Une des raisons pour laquelle je suis en Europe, alors qu'il y a une montagne de problèmes en cours aux Etats Unis, c'est que je suis convaincu que nous n'arriverons jamais à changer les lois dans aucun de nos pays sans l'unification de nos forces pour changer les lois dans tous les pays.

[RBH]²³: As-tu déjà entendu parler des «Cannabis Social Clubs», as-tu connaissance de ce mouvement en plein essor en Europe?

Oui. Mais avant d'arriver ici, j'avais entendu quelques rumeurs à ce propos, mais je n'avais pas vraiment pris la mesure de ce qui se passe réellement. Je suis très impressionné et bien inspiré par ce que je viens d'observer depuis mon arrivée : des gens qui s'organisent à la base, sans attendre que leurs gouvernants procèdent aux réformes, avec cette volonté de s'extraire du marché noir, tout en venant en aide aux personnes qui utilisent le cannabis à des fins thérapeutiques et qu'elles puissent disposer sans risque d'une qualité garantie.

Cela s'inscrit dans un mouvement global, du Nord au Sud des Amériques, à l'ensemble de l'Europe, et même maintenant en Afrique et en Asie. Les gens se regroupent, et disent qu'ils en ont marre, qu'ils n'attendront plus, qu'ils vont s'auto-organiser, et qu'ils pourront ainsi se démarquer du marché noir.

Ils décident ensemble de leurs techniques de culture, pour produire et distribuer le cannabis de manière transparente. Ces groupes auto-organisant la production pour leurs besoins peuvent agacer leurs autorités locales, voire nationales, et peutêtre même au niveau des Nations Unies...

Post Scriptum:

Depuis Obama a été réélu et il a même affirmé «qu'il avait d'autres chats à fouetter» en répondant du tac-autac à propos de l'application de la loi fédérale dans les Etats qui ont légalisé le cannabis thérapeutique. Comme un signe de confirmation, la justice fédérale a donné gain de cause au Harborside Health Center contre la DEA, condamnant au passage ses raids inappropriés.

Ce qui rassurera notre ami Stephen De Angelo qui avait raison d'être prudent lors de notre entretien. Mais comme le faisait remarquer le Congressman Hinchev lors des discussions sur un amendement visant à restreindre les actions de la DEA dans les Etats où le cannabis thérapeutique est légal, «il faut espérer que cette fois le message soit bien passé».



USA, réforme du cannabis

Plusieurs projets de loi prometteurs en 2013

Aux États-Unis, la réforme des lois concernant le cannabis est plus marquée en période électorale, grâce aux référendums d'initiatives populaires présentés dans chaque État US. Mais en 2013, la dynamique de ces réformes pourrait se renforcer par des propositions législatives, et déjà un certain nombre de projets de loi s'annoncent et sont plutôt prometteurs.

Aux quatre coins des USA, des élus présentent leurs projets de réforme aux législatures, ce qui a pour effet direct d'envisager l'opportunité de modifier les lois régissant le cannabis, mais également de faire progresser le débat socio-culturel sur la politique en matière de drogues. C'est sans doute parce que les décideurs politiques ont bien compris le message des citoyens des Etats du Colorado et de Washington – que le peuple américain exige que l'on mette un terme à la guerre contre le cannabis.

Voici, sans exhaustivité la liste des projets de réforme en 2013. Alors que l'année ne fait que commencer, d'autres proiets de loi nouveaux risquent d'émerger.

1. New Hampshire, cannabis médical

L'an dernier, le projet de loi autorisant l'usage thérapeutique du cannabis allait être adopté dans le New Hampshire, mais en phase finale avant l'ultime vote du processus législatif, le gouverneur de l'État, John Lynch, a exercé son droit de véto pour empêcher l'aboutissemnt de la réforme. Or depuis, John Lynch a pris sa retraite et c'est une démocrate, Margaret Hassan, qui lui a succédé et qui n'a pas peur d'afficher ouvertement son soutien au cannabis médical.

2. Vermont, dépénalisation

Le gouverneur Peter Shumlin présente la dépénalisation du cannabis comme une de ses priorités pour cette législature, et les élus du Vermont débattent déjà de plusieurs projets législatives. L'assemblée législative du Vermont, contrôlée principalement par des élus du parti démocrate, a de bonnes chances d'adopter quelqu'unes de ces lois.

3. New York, dépénalisation du cannabis en « vue publique » L'État de New York a déjà

dépénalisé la possession de cannabis pour la consommation personnelle en privé, mais elle ne s'applique pas dans les cas où le cannabis est en consommer en public. Ce détail est exploité de manière dévastatrice dans la ville de New York, particulièrement dans les quartiers défavorisés où

les habitants (souvent d'origine des fouilles, la police demande à ce que les poches soient vidées, et le cannabis trouvé se retrouve problème a retenu l'attention des médias lors du discours sur l'état de l'État prononcé par le gouverneur Andrew Cuomo,

4. Illinois, cannabis médical

La chambre des représentants en Illinois s'est déjà exprimée sur le cannabis médical en 2011, mais ce projet de loi échoua à quelques votes près. Depuis l'élection en 2012, les démocrates de cet Etat ont gagné quelques sièges de plus pour cette nouvelle législature. Comme la réforme des lois en matière de cannabis reçoit plus de soutien chez les démocrates que chez les républicains, il y a des chances que cette assemblée démontre plus d'ouverture d'esprit sur la question des propriétés thérapeutiques du cannabis. Le gouverneur de l'Illinois, Pat Quinn, a déjà annoncé son soutien à l'usage médical du cannabis.

5. État de Washington, libération des prisonniers du cannabis

Après avoir légalisé l'usage récréatif du cannabis en novembre dernier, l'État de

africaine ou hispanique) sont régulièrement interpellés et fouillés sans raison préalable. Lors donc en « vue publique ». Ce pour qui la dépénalisation du cannabis en « vue publique » est une priorité en 2013

Washington s'apprête à libérer les personnes emprisonnées pour la possession de cannabis, condamnées antérieurement à l'adoption du référendum. Ce projet de loi transpartis, présenté à la législature le 5 février, propose d'effacer ces condamnations des casiers judiciaires. Espérons que les représentants politiques de l'État de Washington ont retenu la lecon de cette dernière élection. Même si ce projet de loi n'est pas adopté cette année, la question des prisonniers restera un point de discussion, surtout si la légalisation du cannabis se

6. Kentucky, chanvre industriel Aux États-Unis, l'un des aspects les plus absurdes de la prohibition du cannabis est l'interdiction du

propage d'un État à un autre.

chanvre industriel. Bien que le chanvre industriel soit similaire génétiquement au cannabis psychotrope, il demeure interdit de culture. Mitch McConnell et Rand Paul, les deux sénateurs républicains du Kentucky,

ont exprimé leur soutien aux réformes qui permettraient aux fermiers de cultiver du chanvre aux fins industrielles. Le soutien de McConnell est très important: il est non seulement le leader officieux du parti Républicain dans l'Etat du Kentucky, mais il dispose aussi d'une forte influence politique à Washington, D.C.

7. Hawaï, légalisation du cannabis En janvier 2013, un projet de loi pour légaliser l'usage récréatif

du cannabis a été présenté à la législature d'Hawaï. Bien qu'il a peu de chance d'être ratifié, ce projet de loi est tout de même important, car il est porté par l'homme fort du pouvoir politique hawaïen, le démocrate Joe Souki. Ce projet de loi permettrait de mesurer la popularité de la légalisation auprès des législateurs hawaïens, et plus largement de faire avancer la cause et le débat pour la réforme des lois à propos du cannabis. Hawaï fut le premier État des USA à adopter

le cannabis médical par la voie législative, et pourrait être le premier à légaliser le cannabis par le même processus.

bis (récréatif) légal

Cannabis médical légal

ssession de cannabis dépénalisée

ssession de cannabis dépénalisée

8. Rhode Island, légalisation du cannabis

Le 6 février, la démocrate Edith

Ajello a dévoilé son projet de loi pour légaliser l'usage adulte du cannabis. Encore une fois, les chances de la proposition de loi sont minces. Le Rhode Island a adopté plusieurs réformes l'année dernière, notamment la dépénalisation et un système de dispensaires. Cette proposition permettra de mettre en évidence l'impact de cette dernière élection sur la politique des drogues. Le Rhode Island est un endroit stratégique pour réformer les lois via la législature : c'est un État très libéral, mais qui ne possède pas de mécanisme d'initiative référendaire.

Traduction de l'article de Jon Walker «The Eight Most Promising Marijuana Reform Bills in 2013 », publié le 7 février 2013 sur Just Say Now.

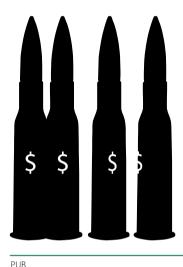


La guerre ratée contre « la drogue » mise à mal par trois évolutions majeures.



MEXICO CITY – Il y a tout envoyé un message éloquent d'abord eu le référendum sur la légalisation du cannabis dans les États américains du Colorado et de Washington le 6 novembre. Pour la première fois, les électeurs du pays qui est le plus gros consommateur de drogues illicites en général, et du cannabis en particulier, ont approuvé, avec une majorité confortable, des projets de loi qui autorisent la possession, la production et la distribution

Bien qu'une initiative similaire ait échoué en Oregon, et que la Proposition 19 (un projet de loi qui prévoyait une légalisation limitée du cannabis) ait été rejetée en Californie en 2010 (par une majorité de 7 pour cent), l'issue des référendums dans les États du Colorado et de Washington a



au reste des Etats-Unis. Ces résultats n'ont pas seulement donné lieu à un conflit entre la loi fédérale et la législation de ces États, mais également souligné un changement d'attitude analogue à celui concernant le mariage homosexuel.

Mais la réaction du président Obama à ces référendums, dans deux États qui ont largement voté en faveur de sa réélection, est tout aussi importante. Les défis politiques et juridiques posés par ces nouvelles lois ne sont pas minces: la marijuana est toujours un produit illicite aux termes de la loi fédérale américaine et des conventions internationales ratifiées par les Etats-Unis. Sur d'autres questions - notamment l'immigration - Obama a indiqué que l'autorité fédérale avait la primauté sur la législation des États. Le sujet reste par ailleurs sensible : si des sondages d'opinion réalisés en 2012 montrent pour la première fois qu'une petite majorité des Américains est favorable à la légalisation du cannabis, une grande partie de la population s'y oppose vive-

Lors d'une interview le 14 décembre, Obama a émis trois points de vue novateurs: il a tout d'abord indiqué que l'application de la loi fédérale

sur le cannabis dans les États du Colorado et de Washington n'était pas une priorité de son administration, qui a «d'autres chats à fouetter». Il a ensuite réitéré son opposition personnelle à la légalisation, en ajoutant «à ce stade». Pour la première fois, un président en exercice a sous-entendu qu'un changement de la ligne politique à ce sujet était possible, voire probable. Enfin, Obama a préconisé la tenue d'un «débat national» sur la question de la législation fédérale par rapport à celle des États à ce sujet. L'importance de ces déclarations ne doit pas être sous-estimée.

Le troisième changement de ces derniers mois est intervenu dans les principaux pays fournisseurs de drogues : au Mexique, par lequel transitent pratiquement toutes les drogues à destination des Etats-Unis - cocaïne, héroïne, marijuana et métamphétamines. Le 1er décembre, Enrique Peña Nieto a succédé à Felipe Calderon comme président. Comme ailleurs, la période de transition a permis d'examiner les politiques du gouvernement sortant, même si la nouvelle administration n'entend pas modifier ces politiques à court terme. Heureusement pour le Mexique, l'histoire semble juger sévèrement la «guerre à la drogue» de Calderon.

Fin novembre, le Washington Post a publié des documents internes du gouvernement mexicain, communiqués au correspondant local du journal, montrant que plus de 25.000 personnes ont disparu au cours du mandat de six ans de Calderon, en sus des quelques 60.000 morts directement liés aux guerres entre narcotraficants. L'organisation de défense des droits humains Human Rights Watch a envoyé une lettre ouverte au nouveau président, lui demandant ce qu'il comptait faire au sujet des milliers de Mexicains disparus. Ensuite, par une série de fuites et de déclarations explicites, la nouvelle administration a souligné le coût élevé, aux plans juridique, bureaucratique et financier, de l'action du gouvernement sortant, et que la criminalité, sous diverses formes, était en nette hausse malgré l'augmentation des dépenses consacrées à la sécurité et à l'application des lois.

En bref, l'emblème le plus récent de l'approche traditionnelle, imposée par la communauté internationale, de la lutte antidrogue, basée sur des politiques répressives et la prohibition, s'est révélé être un échec catastrophique, qui a coûté cher au Mexique sans pour autant produire de bénéfices pour ce pays, ni pour le

Au cours des deux derniers mois, l'approche politique en matière de drogues aux Etats-Unis et en Amérique latine a connu des changements plus notables qu'au cours des décennies précédentes. Trois évolutions majeures se sont produites. Prises ensemble, elles pourraient signifier une ligne novatrice entraînant la fin de la guerre ratée contre le narcotrafic.

reste de l'Amérique latine ou les Etats-Unis. Les principaux défenseurs de cette approche (Calderon, l'ancien président colombien Alvaro Uribe, l'actuel et anciens présidents du Brésil, et les conservateurs et agences de sécurité américains) perdent en conséquence le soutien de l'opinion publique. Les avocats d'une stratégie alternative (entre autres, les présidents Juan Manuel Santos et Otto Perez Molina, respectivement de la Colombie et du Guatemala), basée sur des considérations de santé publique et favorable à la légalisation, gagnent du terrain.

L'Uruguay devrait approuver une législation en janvier prochain qui légalise pleinement le commerce du cannabis. Vers le milieu de l'année prochaine, l'Organisation des États américains (OEA) doit présenter aux chefs d'État du continent un rapport sur les stratégies alternatives à

la guerre contre le narcotrafic et les exemples de «meilleures pratiques» dans d'autres pays. Et il est probable que d'autres États américains approuvent soit la légalisation du cannabis, soit sa légalisation pour usage thérapeutique (18 États l'autorisent déjà).

Il semble qu'une transformation radicale de la politique en matière de drogues soit en train de se produire. Elle n'interviendra pas du jour au lendemain, ni partout ou pour toutes les drogues. Mais après des décennies de bains de sang, de répression et de criminalisation, le vent commence à souffler dans la bonne direction. Il est dommage qu'il ait fallu autant de temps.

Par Jorge G. Castañeda - Professeur de Sciences politiques à l'Université de New York. Traduit de l'anglais par Julia Gallin (avec son aimable autorisation).



Magasin à vendre Vienne (Autriche) Belle jardinerie spécialisée dans la culture du Chanvre, totalement équipée et glo-balement **Optimisée**, dispo-

sant de sa propre chambre de culture pour la production de **boutures**, installée depuis longtemps, clientèle importante et fidèle.

Bien située avec 800 m² de surface effective et son parking d'accès.

A VENDRE!

Vous souhaitez investir? Contactez: Postfach* 39 **1195 WIEN Autriche**

*Boîte postale

¥RBH]²³ №9. Mars. 2013

par Renaud Colson

«Le consensus international qui a longtemps prévalu en matière de lutte contre les drogues se fissure. Depuis quelques années, les coups de canifs portés au dogme prohibitionniste se multiplient: légalisation de la feuille de coca en Bolivie, mise en œuvre de programmes de distribution contrôlée d'héroïne en Suisse et au Canada, dépénalisation de l'usage récréatif de cannabis dans un nombre croissant de pays... Par-delà leur diversité, toutes ces politiques ont en commun de remettre en cause, de manière plus ou moins frontale, le principe d'interdiction de l'usage et du commerce, à des fins non thérapeutiques, de produits psychotropes jusqu'alors considérés comme indésirables. Le régime prohibitionniste établi dans la première moitié du XXe siècle par la communauté internationale, et étendu depuis à des substances toujours plus nombreuses, peine, il est vrai, à remplir ses promesses. La montée en puissance de la «guerre à la drogue», menée depuis les années 1980, n'a pas eu les résultats escomptés. Au delà de son incapacité à enrayer le développement de la consommation et des trafics, ce sont les effets pervers de la prohibition en termes de santé et de sécurité publiques qui suscitent aujourd'hui le plus d'interrogations.»

[Comment sortir des logiques binaires enfermant le débat ? Comment éviter les arguments simplistes

tés scientifiques ? Colson avance.] «Celles-ci mettent pourtant en drogues et invitent à envisager un assouplissement du droit. Loin des caricatures qui sanitaires et criminels engendrés par l'usage et le trafic de stupéfiants» [et il constate] «La volonté de mettre l'institution pénale au service de la rééduréalité clinique et les pratiques judiciaires. Force est de constater l'échec, sur le terrain, du dispositif de soins obligatoires. Les objectifs de l'injonction thérapeutique se sont réduits à mesure que l'illusion de la cure réparatrice se dissipait, aux dangers de l'usage des produits stupéfiants, leur impact sur le comportement des consommateurs apparait limité. En revanche, le dispositif de fiants a connu une destinée favorable, facilitée par l'imposant volet pénal de la loi de 1970, puis par le renforcement de l'arsenal juridique susceptible d'être mobilisé pour sanctiondu Code de la santé publique,

La dépénalisation de l'usage, si elle favorise la réduction des risques sanitaires et sociaux qui lui sont associés, n'aura quère d'impact sur les atteintes à la sécurité publique occasionnées

par les trafics.

>>

qui punit l'usage simple «d'un an d'emprisonnement et de 3750 euros d'amende», est en effet flanqué d'incriminations complémentaires visant l'usager revendeur (art. 222-39 du Code pénal), l'usager prosélyte (art. L3421-4 du Code de la santé publique) ou l'usager conducteur (art. L235-1 à L235-4 du Code de la route). [...] Cet échec s'accompagne d'une difficulté logique à articuler l'idéal pénal rééducatif à une politique de réduction des risques. La politique dite de réduction des risques repose sur un raisonnement simple : «il vaut mieux ne pas consommer de drogues, mais si certains en consomment néanmoins, il convient de les encourager à utiliser les produits les moins dangereux dans un cadre sécurisé». [...] La dépénalisation s'accommode de la conservation d'une infraction d'usage à titre symbolique dès lors que le

prononcé d'une peine est effectivement exclu. Mais elle peut s'entendre également comme abolition de l'interdit juridique pesant sur la consommation de drogues. Dans les deux cas, la création d'une infraction punissant l'usage de stupéfiants dans les lieux publics apparait souhaitable, la pénalisation des comportements portant atteinte à l'ordre public étant compatible avec, pour ne pas dire requise par une démarche de réduction des risques. En revanche, sauf à sacrifier le développement de la politique de santé publique à destination des consommateurs de drogue sur l'autel de la pédagogie pénale, une mise en cohérence du droit français impose l'abrogation de l'article L3421-1 du Code de la santé publique qui punit le simple usage de stupéfiants «d'un an d'emprisonnement et de 3750 euros d'amende». Cette réforme

qui alignerait la législation française sur celle de la majorité des pays de l'Union européenne en matière de cannabis, permettrait d'inscrire plus solidement la sécurité au cœur de la politique de lutte contre les drogues. Mais la dépénalisation de l'usage, si elle favorise la réduction des risques sanitaires et sociaux qui lui sont associés, n'aura guère d'impact sur les atteintes à la sécurité publique occasionnées par les trafics. Lutter efficacement contre cette menace criminelle impliquerait que soit légalisées la production et la distribution de stupéfiants.

Légaliser les drogues ?

Renaud Colson est juriste, maître de conférences à l'Université de Nantes. Il a consacré

sa thèse de doctorat aux évolutions de la fonction de juger. C'est sur cette base, qu'en

un interdit juridique» en questionnant la prohibition des droques. Dans une contribu-

tives pour sortir de la prohibition et d'une politique dont on mesure les conséquences

désastreuses. Voici guelques extraits reproduits avec son aimable autorisation.

tion assez exhaustive, publiée par le site des La Vie des Idées, un think tank animée par

Pierre Rosanvallon, Renaud Colson analyse, critique et propose quelques pistes construc-

2005, il avait coordonné un travail d'analyse multidisciplinaire «Regards croisés sur

Légaliser le commerce des drogues pour réduire le risque criminel

Quoique le lien entre criminalité et drogues illicites soit bien établi d'un point de vue statistique, leur relation apparaît complexe et contre-intui-

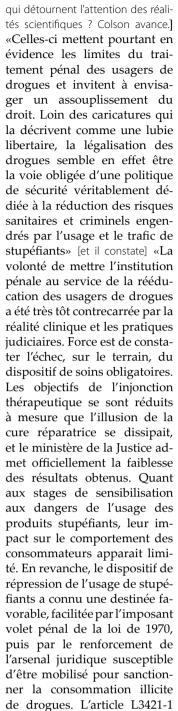
tive. Il est ainsi établi que la répression des usagers-revendeurs et des trafiquants, et l'absence de régulation du marché, conséquences directes de la prohibition, expliquent une part importante de la violence liée aux drogues.

Il est impossible de déterminer l'impact qu'aurait la légalisation, c'est-à-dire l'autorisation par la loi de l'usage, de la production et de la distribution, de certaines des substances aujourd'hui interdites, sur le niveau général de la délinquance.

Aucun pays ne s'y est jusqu'à maintenant essayé, et la comparaison avec la légalisation de l'alcool aux États-Unis, après que sa temporaire prohibition eut nourrit la criminalité, soulève de délicats problèmes méthodologiques.

Plusieurs systèmes de légalisation sont concevables, dont

Lire la suite, page 8





les conséquences sur le niveau de la criminalité seraient différentes : une libéralisation totale de tous les stupéfiants, abandonnés à la loi de l'offre et de la demande, n'aurait assurément pas les mêmes effets que la légalisation contrôlée de certains d'entre eux, dans le cadre d'un monopole d'État encadré par un rigoureux dispositif sanitaire.

Une augmentation générale de la consommation de produits psycho-actifs ne saurait être exclue mais elle n'est pas certaine : l'évaluation des politiques de tolérance mises en œuvre aux Pays-Bas démontre ainsi que la vente de cannabis en coffee shops n'induit pas de prévalence accrue de son usage dans la population. Il est en revanche très probable que la réglementation de la production et de la distribution de substances aujourd'hui massivement consommées, malgré leur interdiction, affaiblirait les acteurs de la criminalité organisée qui tirent une grande partie de leurs revenus de ce commerce. Le retour dans le giron de l'économie légale de ces trafics permettrait de réduire la violence qui lui est associée, et de garantir la qualité des marchandises échangées en assurant leur traçabilité.

La légalisation de tout ou partie des stupéfiants n'est pas à l'ordre du jour. Elle suppose au préalable une évolution du droit international que les rapports de force politiques au sein de l'Organisation des

Nations Unies ne laissent pas entrevoir à court terme. Mais les risques pour la sécurité globale que font courir l'enrichissement et la militarisation des mafias, doublés du constat des effets pervers de la prohibition sur le terrain des droits fondamentaux et de la santé publique, nourrissent les initiatives internationales appelant à la fin de la «guerre à la drogue». En France, un rapport récent fruit du travail d'un groupe de parlementaires présidé par l'ancien ministre de l'Intérieur, Daniel Vaillant, a proposé pour mieux lutter contre le cannabis de le légaliser, à titre expérimental, et dans le cadre d'un régime étroitement contrôlé. Cette perspective, qui prétend apporter une réponse concrète à l'insécurité engendrée par le trafic de drogue dans un certain nombre de quartiers sensibles, ne fait pas l'unanimité au sein du Parti Socialiste. Mais elle témoigne de la prise de conscience, chez certains acteurs les plus au fait des questions de sécurité, de l'impossibilité de conjuguer la prohibition d'un produit psycho-actif massivement consommé et la réduction de la criminalité.

Conclusion

Vouloir maintenir un interdit symbolique en se prévalant de la conviction qu'il est préférable de vivre sans drogue est respectable, mais il est irresponsable d'y voir une

Légaliser ...

réponse juridique opératoire aux défis de santé et de sécurité publique que posent de manière aiguë la consommation et le trafic de stupéfiants.

L'interdit légal n'acquiert sa dimension structurante que s'il fait l'objet d'un consensus social clair allant de pair avec une application rigoureuse de la loi. L'un et l'autre font aujourd'hui défaut. La normalité sociale de l'usage de stupéfiants est attestée par une consommation massive et par le traitement complaisant que lui réservent les médias de masse. Quant à la dimension industrielle prise par la production et les trafics de drogues malgré des décennies de lutte policière et judiciaire, elle suffit à ruiner l'espoir d'une riposte pénale significative.

Cette impasse explique les évolutions convergentes vers un assouplissement de la prohibition qui se dessinent aux quatre coins du globe. Les référendums ouvrant la voie à la légalisation de l'usage récréatif de cannabis dans les États du Colorado et de Washington en sont une nouvelle illustration. Il faut espérer que ces changements contribueront à persuader la classe politique française d'ouvrir un débat qu'elle renâcle à engager depuis trop longtemps.

Renaud Colson, « Légaliser les droques? », La Vie des idées, 14 décembre 2012. ISSN: 2105-3030. Pour lire l'intégralité :

www.laviedesidees.fr/Legaliser-les-drogues.html

A propos des stages de sensibilisation

epuis 2007, un stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de cannabis et autres drogues illicites a pour objet de faire prendre conscience au condamné des conséquences dommageables pour la santé humaine et pour la société de l'usage de tels produits.

Basé sur le modèle de ce qui est proposé par la prévention routière, il doit être réalisé dans les 6 mois suivant la condamnation, au frais du condamné. Le coût ne peut excéder le montant maximum de l'amende encourue pour les contraventions de 3e classe soit 450 € actuellement.

En soi, l'idée de prévention a posteriori était intéressante, d'autant plus que cela permettrait que l'infraction ne soit pas fichée. Enfin en théorie. Mais au vu de la trace d'un stage, petit fascicule photocopié, on comprend qu'un récent rapport émette quelques doutes sur l'efficacité du système. Parce que pour 350€, prix demandé en l'occurrence à la personne qui a bénéficié de 2 demi journées de formation, c'est parfois un peu léger.

Sous le titre Substances Psychoactives et Santé, on découvre 23 pages, avec des tableaux sommaires, des d'images grisâtres, et un peu de texte, qui ne permettent, c'est vrai, sans doute pas de préjuger en rien des contacts oraux.

Certaines pages laissent quand même un tantinet sceptique. Comme celle concernant l'alcool. Lucide, certes, puisque assimilé à la détente, la désinhibition (page 7), sans aucune évocation de la possibilité de la perte de contrôle de soi qui peut en être corollaire. Plus loin (page 16) un petit tableau des normes d'usage précise la quantité à respecter : deux verres par jour pour une femme, trois pour les hommes et quatre pour les occasionnels

La définition du toxicomane est reprise d'Olievenstein: rencontre entre une personnalité, un produit et un moment socio culturel... très bien. Et on mentionne les circuits de la récompense, chers à Pharo, mais le schéma trop foncé (page 7) n'est guère explicatif.

Plus loin, dans un tableau (page 21) des différences entre substances psychoactives et

substitution, l'alternative à produits coûteux est remboursement de la Sécurité Sociale...

Se pose une question. Si l'on croit nécessaire de laisser à chaque participant ce mémento, c'est certainement aussi pour qu'il circule. Un ado banal de 14-18 ans y trouvera de quoi déculpabiliser son attirance, ce qui est positif et novateur dans l'approche mais sans bien percevoir de limites objectives.

L'usage entre adultes réfléchis est une chose, la prévention sous-jacente pour une population mal informée ne devrait pas en être une autre. Tout au moins dans ce type de document.

L'étude de l'OFDT parue en décembre 2012 souligne la disparité des contenus, la satisfaction des stagiaires, mais évoque un effet limité sur la consommation future.

Le stage semble perçu comme une sanction pénale avant tout, impuissante par elle-même à détourner de l'usage les personnes qui n'envisageaient pas, déjà auparavant, d'infléchir leur consommation personnelle.

Tout est dit.



Le changement, c'est pour quand?

par Fabrice Bonnet

n Septembre dernier la Fédération Française d'Addictologie tentait d'ouvrir sa réflexion par la mise en place d'un atelier spécifique consacré aux « propositions alternatives pour améliorer la santé des usagers de cannabis ». Puis en octobre, à l'occasion des journées nationales de l'AFR (association Française pour la Réduction de Risques liés à l'usage de drogues), l'accent était mis sur l'émergence des Cannabis Social Clubs Français, et d'un atelier pratique animé par Principes Actifs. Mais il reste du chemin à parcourir pour mieux appréhender les usagers du cannabis, leurs pratiques et leurs revendications. Pour certains membres de la FFA,

seule une réponse clinique tion telle qu'elle est pratiquée peut résoudre efficacement les dérives des personnes en difficulté avec leur consommation de cannabis, tandis qu'à l'AFR même si l'approche reste ouverte, il est perceptible que le cannabis n'est pas une priorité et que les initiatives sur les salles d'injection supervisées sont au cœur de leurs préoccu-

Alors que la France dispose d'une des lois les plus dures en Europe et qu'elle affiche le triste record du plus grand nombre d'usagers de psychotropes illégaux. Depuis des décennies, les communications gouvernementales pointent le cannabis tel un fléau détruisant la belle jeunesse française. Même si la presse qui informe répétera à chaque article que la prohibin'a donné strictement aucun résultat, sauf à considérer la surpopulation carcérale, les interpellations massives souvent au faciès, la corruption galopante, les réglements de compte mortels... Comme les effets désastreux engendrés par une politique plus efficace dans la répression que dans la prévention.

Il faut le reconnaître, le cannabis n'intéresse pas grand monde en dehors des usagers.

Seuls quelques universitaires, tels le sociologue Michel Kokoreff ou l'expert en droit Renaud Colson étudient la question avec de véritables outils d'analyse et tentent de défendre des propositions qui permettraient d'en finir avec les ravages provoqués par la loi de 70. Comment stopper

le pervertissement de la fraction sociale des «laissés pour compte du système» ? Un désastre auquel il paraît de plus en plus difficile de s'attaquer. Une difficulté expliquant peutêtre cette absence de solutions tangibles, de propositions alternatives, d'idées novatrices. Un silence trompeur qui laisse toujours se propager des inepties, ce que les usagers de cannabis ne peuvent que déplorer.

Or les cannabinophiles se rassemblent peu et répugnent à se structurer, ce qui est sans doute logique face à un tel niveau de répression et de moralisme à bon compte. De facto cette discrétion nécessaire les dessert paradoxalement, empêchant un rôle associatif de lobbying qui existe ailleurs. Ils se contentent de former

une entité importante (selon les statistiques plus de 500 000 usagers chroniques et près de 200 000 cannabiculteurs), floue et passive, en dehors de manifestations quasi rituelles de la Marche Mondiale du Cannabis ou de l'Appel du 18 joint.

Les usagers du chanvre thérapeutique se considèrent souvent comme le fer de lance du combat pour sa reconnaissance. Ce qui ouvre la porte à un débat biaisé chez les partisans de la légalisation, entre des «récréatifs» responsables empêcheurs de tourner en rond et des personnes malades pour qui l'accès légal au cannabis est une urgente priorité humanitaire. Un débat qui redouble d'intensité quand on observe que les personnes malades ne peuvent pas financièrement bénéficier des produits pharmaceutiques légalement disponibles - mais en France les ATU se délivrent au compte goutte - alors que l'autoproduction à des fins personnelles permettrait simplement de remédier aux soucis de tous.

Le 19 octobre 2012, dans l'enceinte du Parlement européen à Strasbourg, l'UFCM organisait un colloque largement ouvert aux laboratoires, excluant de la participation certaines associations d'usagers. Ce colloque a permis d'entendre de nombreuses contributions sur les avancées de la recherche sur l'utilisation du cannabis et des cannabinoïdes en médecine.

Il v a urgence à demander le retrait du cannabis du tableau des stupéfiants.

Editions du Calumet et du Lézard

Nouvelles Haschischiennes

Bientôt disponibles







E REMONTAIS UN JOUR LA RUE DEVANT CHEZ moi, sans me presser. Le temps était pourtant agité et des rafales de vent se aient sentir. Juste avant de franchir le porche de mon immeuble mon regard se porta, de manière fortuite, vers le sol. Il n'y avait pas de doute : deux grands bouts d'aluminium gisaient à terre sur le trottoir. À première vue, ils ressemblaient à s'y méprendre à des barrettes. À des barrettes de shit,

s'entend! Je me précipitai pour les ramasser. Cependant, avant de me baisser, j'eus une hésitation. Alors, je jetais un grand regard périscopique sur les environs, des fois que j'aurais été surveillé.

Shilum nous délivre quelques histoires sous forme de nou-

velles extraordinaires, un peu surnaturelles, et magnifiquement illustrées par notre ami Kiki. On se régale d'avance avec

> Devant une telle découverte, je me rappelai un peu trop l'un de mes gags de potache pour ne pas me montrer méfiant.



Je me remémorais ce temps où je confectionnais de fausses barrettes, que l'on aurait dit des vraies. J'utilisais pour cela des morceaux de Carambar que l'entourais soigneusement d'un papier alu. J'v attachais un fil très fin qui devenait invisible dans le tumulte de la rue. Puis, du coin de la rue voisine, je tirais d'un mouvement brusque, dès que quelqu'un avait été appâté. La barrette disparaissait d'un seul coup sous ses yeux ébahis. Poilade assurée!

Rien ne me semblait suspect alentour. D'une enjambée, je ramasse les deux barrettes qui avaient tout l'air de vraies.

Ensuite, j'accélère le pas et je cours me réfugier dans mon appartement. Celui-ci se trouve au second de mon immeuble. Essoufflé, je clos la porte derrière moi et je ne prends pas même la peine de me déshabiller. Ce n'est pas le plus urgent. Je n'ai qu'une hâte: vérifier le contenu de mes petits trésors. J'ouvre la première enveloppe en déchirant le papier alu. Je me sens aussi rassuré qu'enthousiaste. C'est bien du shit, et à première vue ça a l'air d'être du bon.

Il ne me restait plus qu'à l'essayer pour confirmer mon intuition. Sitôt dit, sitôt fait! Sous les volutes de fumée, je fus convaincu que la chance ne m'avait pas trompé. Il ne me restait plus qu'à inviter quelques potes pour fêter l'événement. La soirée qui suivit fut excellente.

Le lendemain, alors que je rentrais de nouveau chez moi : rebelote! Une barrette de shit me narquait de nouveau sur le sol. Elle était seulement à quelques dizaines de centimètres de l'endroit où j'avais trouvé les deux premières. Je la ramassai de nouveau, et seulement après, je regardai autour de moi. Je tenais à m'assurer que je n'étais point surveillé ou si ca ne cachait pas un piège. Personne n'était visible alentour et je me sentis rassuré. Je refis alors les mêmes gestes que la veille. Mais cette fois-ci, je me demandai quel était le sortilège qui pouvait expliquer ce mystère. Seulement, je n'insistai pas. J'étais assez enthousiaste pour éviter de me poser des questions plus profondes. à suivre..





Qui défend la légalisation ?²

Ils sont présidents en exercice, et ils ont eu le courage d'affronter le géant US en proposant de changer de tactique pour améliorer la politique anti-drogues, pour diminuer l'impact de la consommation en dénonçant l'emprise des cartels dans leur

Juan Manuel Santos (Président de la Colombie) : «Nous devrions adopter une nouvelle approche pour endiguer la violence liée aux droques et les profits issus du trafic... Si cela veut dire légalisation, et que la communauté internationale y voit la solution, alors j'en serai très heureux».

Otto Perez Molina (Président du Guatemala) : «La consommation, la production comme le trafic de drogues devraient être assuiettis à une forme de régulation mondiale, ce qui veut dire que la production et la consommation devraient être légalisées selon certaines conditions fixant des li-

José Mujica (Président de l'Uruguay) : (à propos de la légalisation du cannabis) «L'idée n'est pas de le rendre totalement libre, nous voulons en fait le contrôler au travers d'un réseau d'État qui assurera sa distribution».

Laura Chinchilla (Présidente du Costa Rica) : (qui reconnaissait en conférence de presse à Davos avoir engagé des pourparlers avec des officiels US) «Il s'agit d'envisager l'impact sur la région de la légalisation dans certains Etats US ».

Pour compléter la liste des «irresponsables» fustigés par Jean François Copé, Député-Maire de Meaux, on pourra lire l'article qu'Arnaud Aubron publiait sur son blog Drogues News le 18 juin 2012, où il détaillait les citations de Kofi Annan et de «100 irresponsables» opposés à la guerre aux drogues (1).

Felipe Calderon (ex-Président du Mexique) : «Si la consommation de droques ne peut être circonscrite, alors les décideurs politiques doivent trouver d'autres solutions, notamment en développant des alternatives au marché actuel, afin de réduire les profits astronomiques réalisés par les organisations criminelles».

http://blogs.lesinrocks.com/ droguesnews/2012/06/18/annancalderon-lula-les-100-irresponsablesopposes-a-la-guerre-a-la-drogue/



par Doc Kush

n tire souvent le constat que la France aurait vingt ans de retard sur les Etats Unis. Si l'on prend la question des pratiques des usagers du cannabis, des modes de consommation, de la nature des produits, on peut le dire sans rougir, dans la France hollandaise nous vivons encore à l'âge des cavernes.

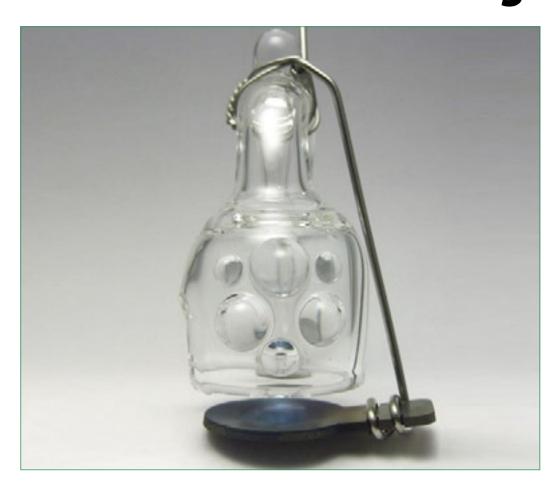
Alors qu'on continue a banalement mélanger nos résines -peut-être frélatées puisque « garanties » sans contrôle de provenance, qualité, composition- au tabac, dans des cigarettes d'autant plus toxiques, qu'elles sont souvent roulées avec du papier blanchi au chlore et des filtres au goût douteux, qu'il serait temps de regarder sur internet... ou de simplement découvrir la marque Raw.

Bref, aux USA, il ne faut pas s'appeler Snoop Lion ou Wiz Khalifa pour revendiquer de fumer l'herbe pure, en Blunt, ou pour employer de fabuleux vaporisateurs comme BReal avec le Roor – pâle copie de l'Herborizer qui permet à la France de tenir son rang sur le marché des vaporisateurs- sur la scène de l'Expogrow à Irun. Il existe le Dabbing, le must du must pour les aficionados des grosses bouffées éveillantes, Michael Phelps pourrait peutêtre en attester.

High Times magazine appelle cela la « révolution concentrée », ouvrant vers « l'ère des extraits » et « l'aube d'un nouvel âge », et quelles que soient les appellations, on est saisi par la popularité grandissante du BHO et de tous les ustensiles qui accompagnent cette pratique nouvelle.

Le Dabbing, c'est consumer du wax, du budder, du BHO (comme le révèle l'un de ses acronymes décrivant son procédé – à hauts risques- de fabrication, Butane Honey Oil). Pour le Dabbing, il faut un système avec une cloche en verre qui s'adapte sur une pipe à eau (Bubbler), sous laquelle on vient placer un support chauffé à blanc pour vaporiser un concentré d'huile, type

La révolution du concentré, Made in USA. Dana Beal nous présente le Dabbing.



Si Dana Beal entamait son Dabbing, il préparerait sa pointe de BHO sur un ustensile type mini-baguette de verre ou en titane (le Dabber). Comme Harry Potter en mode Panoramix.

Puis il chaufferait à blanc une plaque de titane (Nail pad) ou de Quartz (Skillet) en forme de mini-poêlon, avec une mini-torche type chalumeau au butane (évitez le propane et ses impuretés), en position sécurisée, le poëlon en Titane ou Quartz face à soi, la flamme dans le vide vers le bas.

Comme le Nail ou la Skillet sont à la température recherchée, Dana placerait le Pad en position sous la cloche de verre et se mettrait à inspirer doucement, tout en glissant la pointe du Dabber avec sa goutte d'extraits concentrés qui se sublimerait en une fumée dense et voluptueuse,

tout en remuant l'huile sur la plaque chauffée avec le geste du magicien usant de sa baguette.

C'est une expérience extraordinaire qui va révolutionner certaines techniques médicinales, n'en déplaise aux crasseux du vieux joint, aux furibonds de la pilule ou du suppositoire, encore qu'un bon Cookie spécial... A bientôt, Dana, nous sommes avec toi, comme tu vis avec nous.

Ce qui est stupéfiant, c'est la profusion des modèles de Bubblers, de 45 dollars jugu'à 20000 dollars pour la pièce unique. Ils existent de tous diamètres, formes, couleurs...

Sans oublier que la technologie aussi s'en mêle, avec des modèles portatifs, type Vapen ou Essential, utilisables pour tous types de concentrés, quasi identiques aux cigarettes des « vapoteurs ».

Et pour s'assurer de transporter sans risque de s'en mettre partout, avec du papier sulfurisé pour le stocker facilement ou d'en perdre sur les bord d'un pot en pyrex, les « connoisseurs » comme ils s'appellent outre-atlantique ont inventé la Oil Slick Ball... Une créativité qui semble sans bornes, et qui nous téléporte à des années-lumière de la France.

Plus d'infos : labworx-skillet.com/ head-shop.fr/tree/3038/Weed-Star-Standard/article/06640/Bang-Double-Bubble-3.0-avec-Refroidisseur). oilslickpad.com shop.essentialoiler.ca voutube.com/watch?v=i858cUPISF4 Pour soutenir Dana Beal et tous les

prisonniers politiques de la guerre anti-

drogues : http://anarzone.toile-libre.org/

prisonnier-dana-beal.php#top-article



¥RBH]²³ №9. Mars. 2013

PUBLI REPORTAGE

Magic-Flight

Launch Box

e Magic-Flight Launch Box (MFLB) est un vaporisateur portable qui fonctionne avec une simple pile AA. La chaleur est générée par induction. Il s'agit du plus petit vaporisateur du marché. Une pile dure environ 10 à 15 utilisations, mais une seconde pile est fournie avec un chargeur qui peut les charger en même temps.

Chauffe en moins de 15 secondes!

La première impression marque l'étonnement à la vue du Magic-Flight Launch Box (MFLB). Difficile d'imaginer qu'un morceau de bois, pas beaucoup plus grand qu'une boîte d'allumettes, puisse libérer des bouffées de vapeur en quelques secondes. Il faut l'avoir pour y croire. Face à toutes les appréciations favorables, il fallait le tester pour savoir si c'était autant justifié.

Contrairement aux autres vaporisateurs portables disponibles le Magic Flight utilise une seule batterie comme source d'énergie. La batterie est insérée sur le côté du vaporiest transformée en chaleur en excercant une pression ferme avec le doigt sur le côté négatif de la pile, pour atteindre une température comprise entre 183 et 202 degrés Celsius.

Pour charger votre vaporisateur, la lamelle de plexiglas glisse sur le côté et une petite couverture d'herbe finement broyée (ceci est important) est insérée dans la tranchée. Le MFLB peut contenir près de 100 milligrammes au maximum. Ensuite, la batterie chargée est insérée dans son logement. Faire pression pour allumer la led témoin. Attendez environ 4 secondes et commencez l'inhalation. Ensuite, il convient de retirer la batterie pour éviter que votre herbe ne devienne trop chaude ou que la batterie se décharge par inadvertance.

Avec une pratique régulière, le MFLB se révèle un outil indispensable. Il n'y pas de surchauffe et quelques bouffées suffisent à être efficaces.



PUBLI REPORTAGE

Une inhalation lente permet des températures supérieures, alors qu'une inhalation rapide peut faire rouler l'herbe à l'intérieur du Magic Flight Launch Box, produisant ainsi une fine vapeur. Si le vaporisateur est utilisé correctement, les émanations sont savoureuses, comparables à de nombreux vaporisateurs électriques.

Le seul petit inconvénient du MFLB est la durée de la pile, puisqu'une seule ne permet qu'une vingtaine de bouffées. Mieux vaut alors toujours se munir de la pile supplémentaire préalablement chargée.

Notre verdict : Le Magic-Flight Launch Box est un excellent, très joli et pratique vaporisateur de poche qui répond aux besoins des utilisateurs débutants et confirmés. Sa facilité de transport et sa discrétion sont sans pareil. On peut toujours compter dessus, la garantie à vie de cet appareil le prouve. Chaudement recommandé parce que ce produit est tout simplement supé-

Le MFLB est disponible en trois versions : l'original en érable, le modèle en cerisier et pour la version luxe en noyer. Livré dans une boîte en aluminium, incluant le chargeur avec son adapteur, deux batteries rechargeables, une pochette en velours pour le transporter, un pinceau pour le nettoyage en douceur et un embout.

www.vaporizer-info.com/fr/vaporisateur/ magic-flight-launch-box

Clin d'oeil au vaporisateur Da Vinci DaVino

n découvrant le nouveau Da Vinci Vaporizer (DVV), nous sommes d'abord réjouis du design très chic de cet appareil de poche. Il est plus petit que la plupart des téléphones portables, on peut donc facilement le prendre en main.

L'odeur habituelle des nouveaux appareils électroniques disparaît après dix minutes de chauffe, et notre test avec des herbes biologiques pouvait commencer. Pendant la chauffe l'indicateur de température précis et numérique attire l'attention, qui en moins de deux minutes atteint la température de 190°C. La réserve d'herbe est ouverte par une simple pression du pouce et reste perceptible quand on la ferme. S'il y en a un peu trop, le DVV fournit une deuxième réserve séparée qui augmente la dose stockée d'un bon tiers. Les herbes chauffées peuvent êtres facilement et efficacement retirées avec une petite brosse qui se loge au dessus de la réserve d'herbe. Avec un coup de pouce de côté on peut afficher l'écran du «Da Vinci» sans mettre en marche le processus de chauffe. Un deuxième coup de pouce doit intervenir (pour la mise en marche), ce qui, avec en plus le blocage automatique, évite le déclenchement intempestif dans la poche. Le goût était parfait et la vapeur très intense, sans avoir à tirer fortement ni longtemps.

Pour des huiles ou des

s'adaptant dans la réserve d'herbe sont fournis. Nous avons choisi la température de 200°C, un peu plus qu'avec les herbes et avons été étonnés du résultat, car ce mini vaporisateur est le seul de son genre parmi les inhalateurs de poche à garantir cette option. En chauffant les résines, le DVV donne une vapeur dense en quelques secondes et garde la température constante pendant l'inhalation, sans qu'il faille aspirer trop fort. Après trois ou quatre inspirations, ce mini vaporisateur peut se partager sans attendre.

Notre seul bémol, mais qui n'est pas de la responsabilité du fabriquant, mais celle de l'utilisateur : veiller à ne pas le laisser à porter de mains des enfants qui pourraient penser jouer avec un talkie-walkie.

Cependant le «Da Vinci» par sa robustesse est sans aucun doute l'un des meilleurs produit du marché, on peut sans souci l'emmener partout. Certaines fonctionnalités comme les mini-réservoirs pour l'huile et pour la résine, tout comme l'affichage digital du niveau de la température le rendent très pratique et facilitent son utilisation. Indéniablement, il est plutôt bon pour le rendu au goût, sa durée d'autonomie de 40 minutes et son prix sont parfaitement concurrentiels. La beauté en toute simplicité.

Le Vapman, précision suisse

omme le MFLB ou le Vaponic, le Vapman est disponible à l'espace «Vapo Rise» de la librairie Lady Long Solo située 38, rue Keller 75011 à Paris. Une bonne adresse où l'on retrouve aussi le [RBH]23, les éditions du Lézard et de nombreuses autres maisons d'éditions indépendantes, des revues comme Fakir ou Billet d'Afrique de Survie...

Le Vapman est un produit de l'artisanat suisse, avec le souci de la précision, de la finition, de la simplicité et de

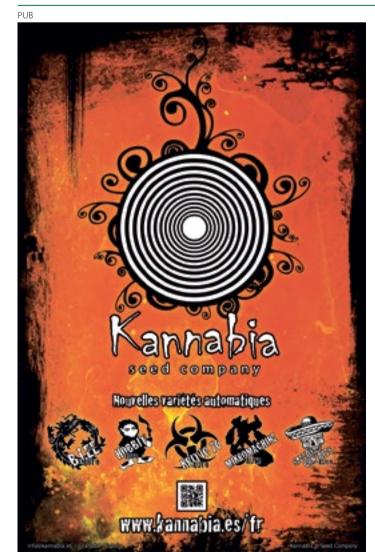
la robustesse propre aux produits helvètes. On connaissait la puissance des montres et celles des banquiers suisses, on n'imaginait pas qu'un si petit appareil produise d'aussi grands effets. Pourrait-on dire que c'est le nec plus ultra? Les connaisseurs objecteront que l'emploi d'un briquet chalumeau augmente le risque de brûlure et que cela mobilise deux mains simultanément.

Les amateurs de beaux objets pratiques et efficaces, comme le couteau suisse, ré-



pondront que le Vapman est unique en son genre et qu'il est utilisable partout. Rangé dans son étui discret comme un presse citron, vous êtes paré pour Mission impossible, agent double zéro sept.

www.vapman.com





Les Editions du Calumet & les Editions du Lézard SONT HEUREUSES DE VOUS ANNONCER LA SORTIE PROCHAINE DES Nouvelles Haschischiennes & Shilum

CE RECUEIL DE 12 NOUVELLES, SUR LE THÈME DU CANNABIS ET DE SA CONSOMMATION, DEVRAIT SE RETROUVER EN LIBRAIRIE DÈS LE MOIS DE NOVEMBRE 2012.

Souscription su prix de 15 € (port compris ; au lieu de 18 € 50 le livre) POUR ÊTRE SÛR DE POUVOIR LE DÉPOSER AU PIED DU

SAPIN, COMMANDEZ-LE DÈS AUJOURD'HUI:

lecalumetdelapaix @ yahoo.fr

résines, deux mini-réservoirs

Plus d'information sur : www.davincivaporizer.com **PUBLI REPORTAGE**

L'innovation,

la force des Can-Filters











l y a quelques mois la firme Can Filters a lancé une nouvelle gamme de Filtres à charbon actif avec une collerette unique réutilisable. Une fois de plus avec cette nouveauté, l'entreprise Can Filters basée à Ameide aux Pays-Bas, met l'accent sur son caractère innovant. Jim Ramsahai, directeur général de Can Filters nous décrit ces nouveaux produits et les avantages que les clients du marché de la culture hydroponique peuvent en reti-

«Depuis plus de vingt ans, Can Filters BV est une entreprise qui s'est spécialisée dans le développement et la fabrication de filtres à charbon actif utilisables dans tous domaines. Cette société est un acteur majeur du secteur industriel, leader sur le marché depuis des années. Outre les applications industrielles, Can Filters dispose également d'une branche spécialisée pour le marché de l'hydroponie.

Les nouveaux filtres spécialement conçus pour le marché hydroponique représentent une innovation considérable et augmentent les capacités de la gamme complète.

Nous utilisons deux types différents de charbon pour la fabrication de nos filtres, explique Jim Ramsahai. Nous sommes l'une des rares entreprises au monde en mesure de le faire. Compte tenu de cette capacité, nous avons développé trois lignes différentes de filtres pour la culture hydroponique : Le Can original, le Special 38 (chambre avec charbon concassé) et le Lite Line disposant d'un témoin lumineux. La différence entre les charbons est en partie liée à leur durabilité».

L'Original dure plus longtemps

«Notre plus grand filtre, le Can Original 125 avec une capacité de 2100 à 2400 m3 par heure, a une durée de vie de deux ans. Le modèle le plus grand de la version Lite Line, le Lite 4500, a une capacité de 4500 à 4950 m3 par heure et plus d'un an de durée de vie.

La plupart de nos clients néerlandais et dans le monde entier utilisent le Can Original depuis longtemps avec une grande satisfaction et ils continueront de le faire encore de longues années. Parce que nos filtres dans la gamme Can Original sont lourds, nous avons répondu à la demande croissante de filtres allégés plus faciles à utiliser. Notre département

Recherches et Développement a donc cherché une alternative plus efficace et plus économique.

En créant un nouveau filtre avec un noyau en plastique dur au lieu d'un noyau en acier, ils ont trouvé une solution parfaite pour répondre à cette demande. Les nouveaux filtres en plastique dur, disponibles aussi bien dans la ligne Can Original que dans la version Lite Line, sont grandement allégés, plus faciles à utiliser et ils gardent leur capacité.

Et, cerise sur le gâteau, comme le noyau en plastique dur coûte moins cher que l'acier, les filtres sont également devenus moins chers. Cela semble trop beau pour être vrai, mais c'est juste la réalité».

Iim Ramsahai reconnaît que «toute la gamme des Can Filters démarre à 700 m³» et regrette «l'absence de filtres Lite Line de moins de 1000 m³. Un autre challenge pour le département Recherche et Développement pour à la fois prolonger la ligne de filtres Lite Line avec une capacité allant jusqu'à 700 m³. Ce qu'ils ont réussi avec l'introduction du Lite 150, Lite 300, Lite 425 et le Lite 600. Ce dernier disposant d'un novau en acier.

Les avantages de ces nouveaux filtres sont nombreux, comme l'allègement obtenu par la base en plastique dur. La capacité d'absorption est excellente, toutes les odeurs indésirables sont absorbées. En outre les collerettes sont réutilisables grâce à un système facilitant sa prise en main en cliquant dessus, de sorte que la collerette peut maintes et maintes fois être employée. Les consommateurs ne paient qu'une seule fois pour les collerettes, un concept inconnu à ce jour chez nos concurrents» glisse-t-il.

«Les nouvelles collerettes cliquables sont également disponibles dans la ligne Original, où nous vous proposons trois nouveaux filtres : le 1500, le 2600 et le 9000, le tout avec du carbone concassé. Toutes les collerettes en plastique dur sont disponibles en 100 mm et en 125 mm».

Jim Ramsahai évoque pour nous les réactions entendues leur enquête de satisfaction, la clientèle réagit positivement et les commentaires élogieux tournent autour de cette innovation de filtres en plastique dur intégrant les gammes Original et Lite Line. Ce qui retient le plus leur attention, c'est cette collerette réutilisable.

«Que nos clients soient heureux et satisfaits est la meilleure récompense que nous ayons. Nous ne pourrions prétendre être des leaders de ce marché, si nous ne pouvions compter sur la fidélité de nos clients qui décident de travailler avec nos produits années après années.

Nous les remercions pour leur confiance, tout comme nous adressons un grand merci aux ingénieurs de notre propre département Recherche et Développement, où tous ont à cœur de répondre aux questions pressantes comme : comment mieux répondre à la demande de nos clients, qu'exigent-ils et comment traduire ces demandes en solutions pratiques et faciles à utiliser, pour qu'elles soient à la fois rentables pour nos clients et qu'elles améliorent la qualité et les performances de nos produits ?» avoue notre interlocuteur.

Depuis mai 2011, Can Filauprès de leurs clients. Selon ters est devenu le distributeur exclusif de l'une des sociétés en pointe en Allemagne du secteur industriel de la ventilation. Cette société est reconnue comme l'un des leaders de cette activité, ainsi dans l'industrie de l'hydroponie aux Etats-Unis et en Europe.

«Maintenant nous sommes en mesure d'offrir une large gamme de filtres et des systèmes de ventilation parfaitement adaptés. Compte tenu de la position dominante de ces deux entreprises, de leur capacité d'innovation et de leur engagement sur les marchés sur lesquels elles opèrent, les années à venir risquent d'être stimulantes et passionnantes» nous dit Jim Ramsahai.

En conclusion, il reconnaît «qu'un des aspects clés pour arriver à ce stade, c'est à dire devenir un acteur mondial fonctionnant sur un si grand nombre de marchés, reste la capacité à innover, chose que nous avions affirmé il y a longtemps et que nous continuerons à tenir pour l'avenir. C'est promis!». www.canfilters.nl







Qui défend la légalisation ?³

Les positions de Yannick Noah sur le cannabis ou sur le dopage sont bien connues. Son dernier album « Hommage » à Bob Marley le démontre, il n'a pas peur d'affirmer ses convictions antiprohibitionnistes pour lutter contre les discriminations.

Moins connues sont celles défendues par Francis Cabrel qui aura fait le buzz pour la sortie de son album de reprises des grandes chansons de Bob Dylan. En répondant aux lecteurs du Parisien l'interrogeant à propos du débat sur la dépénalisation ou la légalisation du cannabis, il déclarait «Cela m'est égal. Même si je pense que la dépénalisation permettrait de court-circuiter les mafias parallèles. Et que le cannabis ne me paraît pas beaucoup plus nocif que le pastis» précisant au passage qu'il n'a «jamais fumé». Peut-être préfère-t-il la tisane chanvrée ou la galette bretonne au beurre de Marrakech... En tout cas, Dylan dans le texte original est sans doute moins équivoque... Précisons au passage que le pastis est bien plus dangereux pour la santé que le cannabis. Mais personne ne demande l'interdiction du Ricard ? Pour court-circuiter les «mafias parallèles», il faut légaliser, car la simple dépénalisation de l'usage pourrait, par effet pervers, renforcer leur emprise sur le marché.

Aux Etats Unis, où le débat est autrement plus sérieux qu'en France, 81% des personnes interrogées déclarent soutenir la légalisation du cannabis à des fins thérapeutiques ; 72% estiment que la prison n'est pas la solution pour lutter contre la consommation; environ 50% souhaitent la légalisation du cannabis.

Pot pourri des déclarations de certaines personnalités :

Morgan Freeman (acteur) «Ce sont des lois stupides, qui transforment en délinquants des individus qui n'ont pas d'activité criminelle. Nous dépensons des milliards de dollars pour une guerre que nous ne gagnerons jamais, alors que nous pourrions engranger des milliards en légalisant et taxant le cannabis comme nous le faisons avec l'alcool. C'est idiot».

Brad Pitt (acteur, producteur): «Nous dépensons des milliards de dollars depuis plus de quarante ans. Tant de gens ont eu leur vie affectée par ça... C'est un échec colossal, cette guerre à la drogue est en fait bien utile pour maintenir en souffrance une bonne partie de la société... C'est criminel en soi... La seule manière de mettre fin à la guerre aux drogues, c'est d'en tirer profit».

Jack Black (acteur) : «Si j'étais président, je légaliserais toutes les drogues... et je ne pense pas que cela créerait plus de problèmes. Au contraire, il n'y aurait plus de deal dans les rues, tout cela se passerait dans un magasin spécialisé (drugstore)».

Paul McCartney (musicien) : «Je soutiens la dépénalisation. De toute façon les gens consomment des drogues et les transformer en délinquant n'est pas la bonne solution. C'est quand on est en prison que l'on est confronté à la crimina-

Pamela Anderson (actrice et mannequin) : «Je pense que le cannabis devrait être légal, taxé et contrôlé. Cela diminuera certainement la corruption à nos frontières, et permettra peut-être sur le long terme d'améliorer la sécurité et d'épargner la jeunesse... tout en créant des emplois et en protégeant l'environnement».

Stephen King (écrivain) : «Le cannabis ne devrait pas seulement être légalisé, mais il pourrait être une clé pour l'agriculture locale... Ma femme dit souvent, et je suis d'accord avec elle, que ce qui serait le mieux pour le Maine serait de légaliser totalement les drogues et de mettre en place des officines spécialisées de la même manière qu'il existe des établissements contrôlés par vendre de l'alcool».

Anita Roddick (Fondatrice de The Body Shop): «La politique actuelle en matière de cannabis n'a pas de sens. Notre gouvernement devrait moins perdre son temps à réguler l'attitude des individus et se consacrer davantage à faire en sorte que les institutions soient prises au sérieux. La décriminalisation y contribuerait».

Larry Hagman (Acteur - Souvenez-vous de l'ignoble JR Ewing dans la série télévisée Dallas.) Il est décédé le 23 novembre 2012 à la suite de son cancer de la gorge. Il était devenu une des figures emblématiques du combat contre le cancer et le tabac. Dans son livre autobiographique, il confiait qu'il avait consommé plus de quatre bouteilles de champagne par jour pendant 15 ans, y compris lors des tournages de la série Dallas. Une consommation conduisant à une cirrhose du foie diagnostiquée en 1992, qui lui laissait 6 mois d'espérance vitale, avec le cancer de cet organe nécessitant une transplantation.

C'est l'acteur Jack Nicholson qui lui avait fait découvrir le cannabis, lui conseillant la marijuana pour atténuer son grave penchant pour l'alcool. Quelle était la dernière volonté du défunt ? Un brin mégalomane, il souhaitait que ses cendres soient dispersées sur un champ de cannabis et de blé pour que, dans quelques années, l'on récolte et produise un gâteau géant profitant au plus grand nombre : «Le cannabis est un médicament. La chimiothérapie et mon cancer ont failli me tuer tellement i'étais amaigri en perdant plus du tiers de mon poids, et le cannabis m'a permis de retrouver l'appétit».

Ed. La Lune sur le Toit

Génération H - Alexandre Grondeau

omme l'annonce la 4ème de couverture, c'est l'histoire d'une bande de potes d'une vingtaine d'années durant un été des années 90, racontée par un des leurs.

Partis avec les moyens du bord, ils zigzaguent en descendant vers le Sud Est, à la recherche de festivals, de free parties, d'occases diverses où il peut y avoir du bon son, en castrant le maïs à l'occasion. C'est la possibilité de rencontres et d'échanges qui permettent de se définir, de découverte aussi d'autres type de groupes comme les surfeurs, qui resteront parallèles, de s'affirmer loin d'une ambiance anxiogène quand les études vous tournent le dos et que la vie proposée manque complètement d'intérêt quand on préfère le Magicien d'Oz, Mano Solo, l'Ecume des jours ou Kérouac, le «fond de l'inconnu pour trouver du nouveau»...

Et il y a le sexe, hyper présent, tentant et réconfortant, pour lequel on se laisse un peu faire, comme cela se présente, bien que à la fin il y ait le désir prédominant de voir un scooter rouge réapparaître et le regret de ne pas l'avoir suivi à cause d'un plaisir passager. Mais là il s'agit d'amitié.

Il y a la musique également. L'imprégnation du reggae, qui commence même à envahir quelques soirées de salles des fêtes rurales.

L'auteur a joint une playlist de trois pages à la fin du livre. Et Reggae.fr Sound a concocté un big mix 100% ganja tunes pour fêter la sortie du livre, tandis que son teaser fait un méga buzz sur la toile (http:// youtu.be/SL2nHlW-X8o). paraitrait que l'on puisse se le procurer en commandant directement sur (www.generation-h.fr), ou sur www.reggae. fr/ecoute-mix. N'oublions pas qu'Alexandre Grondeau tient toujours une rubrique de critique musical dans une radio spécialisée.

Mais alors, dans tout ça que vient faire le titre ? Le titre se justifie à toutes les pages. La ganja, restons reggae roots, est omniprésente. Toutes les façons de la consommer sont abordées, sauf le vaporisateur chronologiquement absent. Elle détend, permet de se retrouver, et fait complètement partie du quotidien. S'y ajoute quelques petites expérimentations de MDMA et de LSD. L'herbe sert aussi de lien de reconnaissance, sans préoccupation superflue de légalité ou non tout au long de ce road trip. C'est bien sûr la grande plaidoirie de Grondeau. Dont il s'explique dans ses interviews. Contrairement à une idée véhiculée la consommation de cannabis ne rend pas asocial. Elle ne révèle pas non plus grand chose. Je le répète ce roman illustre l'intégration définitive et irréversible de la consommation de cannabis dans le quotidien des Français. Dans le roman, on débat politique, football, boulot, sexe en buvant un bon verre de vin et en fumant un spliff de weed. Aujourd'hui, il me semble que c'est encore le cas.

La plupart des consommateurs réguliers de cannabis ont des emplois, des carrières, des familles, des passions, ils pratiquent le sport, vont au cinéma ou dans des concerts, ou se font des soirées TV / pizza. Les stigmatiser est de mauvaise foi et irresponsable.

Géographe urbain, Alexandre Grondeau aime la sociologie. Il s'efforce de parler ici d'une génération qui arrive à la quarantaine dont la jeunesse a dû se forger d'autres repères. La principale différence que je vois entre la génération des soixante-huitards et celle des héros du roman est sa relation au plaisir : nous sommes nés en période de crise. Nous n'avons jamais connu autre chose que des discours anxiogène et culpa-



bilisant : travaille bien à l'école car il n'y aura pas de boulot pour tout le monde ; ne fume pas et ne bois pas car c'est dangereux; ne mets pas de casque de walkman, tu vas devenir sourd; mange des fruits et des légumes sinon tu vas avoir un cancer; fais du sport sinon tu vas finir obèse; attention au sexe, protège toi, choisis bien ton partenaire, aime avant de coucher sinon tu seras malheureux... Avec ce type de conseil, ce n'est pas surprenant que nous soyons un des pays où l'on consomme le plus d'antidépresseurs! La jeunesse d'aujourd'hui me paraît donc beaucoup plus exigeante, violente, hardcore dans sa vision de la société car elle évolue dans un système inhibant, castrateur, frustrant.

Génération H est le premier volume d'une trilogie consacrée à la liberté et à la jeunesse, le second est prévu pour 2014.

Paulette



Il faut aussi parler de Paulette le film de Jérôme Enrico qui a séduit près d'un million de spectateurs.

Sans doute pas le meilleur film de l'année, mais il a le mérite d'avoir un pitch qui ne peut que plaire à RBH23; la reconversion dans la patisserie aux saveurs illicites. pour cause de nécéssité, d'une grand-mère... En plus il y a Bernadette en rôle titre, alors ne boudons pas notre plaisir, on passe un bon moment.

Et rappelons que Bernadette Lafont a été signataire de l'Appel du 18 joint 1976. Elle reste donc avec ce rôle (de composition) fidèle à ses engagements.

Photo: facebook.com/paulette.lefilm Depuis le 16 Janvier 2013

La rage du peuple

Keny Arkana jouait à l'EMB à Sannois (95) fin octobre. Un concert au cours duquel, portée par le public dans une ambiance de feu, elle aura récupéré en plein slam... le N°8 de [RBH]²³ – La Gazette du Chanvre. Dans la vidéo, on remarquera à 6'15 : Keny Arkana mettant le journal qu'elle vient de recevoir dans la poche kangourou de son sweat ; Revenue sur scène, elle exhibera son [RBH]²³ – La Gazette du Chanvre avant de le poser sur la table de son DJ. Big up à tous les inconnus qui nous soutiennent en diffusant le journal. Faites tourner l'info.

www.youtube.com/ watch?v=5vvdWTfNuS0



Second tour

Le 30 novembre aux Arènes d'Evry, ZEBDA jouait le « second tour » titre de leur dernier album. Dans les coulisses du concert, Mouss' a répondu à nos questions. Petite interview express à découvrir sur le site RBH23.com

Image: zebda.fr

'agenda

4 mars France	Déclaration en préfecture de la Fédération du Cannabis Social Club Français. + d'infos : cscf.eu
11 – 17 mars Autriche	56ème session de la Commission des Stupéfiants des Nations Unies à Vienne
25 mars France	journée nationale d'action pour la déclaration de CSCF en Préfecture.
8 avril à 13h France	Tous à Tours pour soutenir Dominique Broc «Tous responsables, tous coupables - Tous avec Dominique Broc»
9 avril 13h30 France	Hommage à Charles Baudelaire. RdV Cimetière Montparnasse à Paris.

18-20 avril 6ème Conférence européenne sur les cannabinoïdes Irlande au Trinity collège à Dublin + d'infos : www.bps.ac.uk/meetings/137a2bf33cd 20 avril 1er Festival européen « 420 » à Amsterdam Pays Bas

26 avril à 9h TGI d'Evry : Procès «Cannabis Santé Libertés Justice» France Pour la défense des libertés civiles et politiques, la liberté d'expression contre l'arbitraire policier. http://farid2012.org

4 mai Marche Mondiale du Cannabis à Paris ou ailleurs. + Monde d'infos: marche.mondiale.free.fr





PUB

